

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

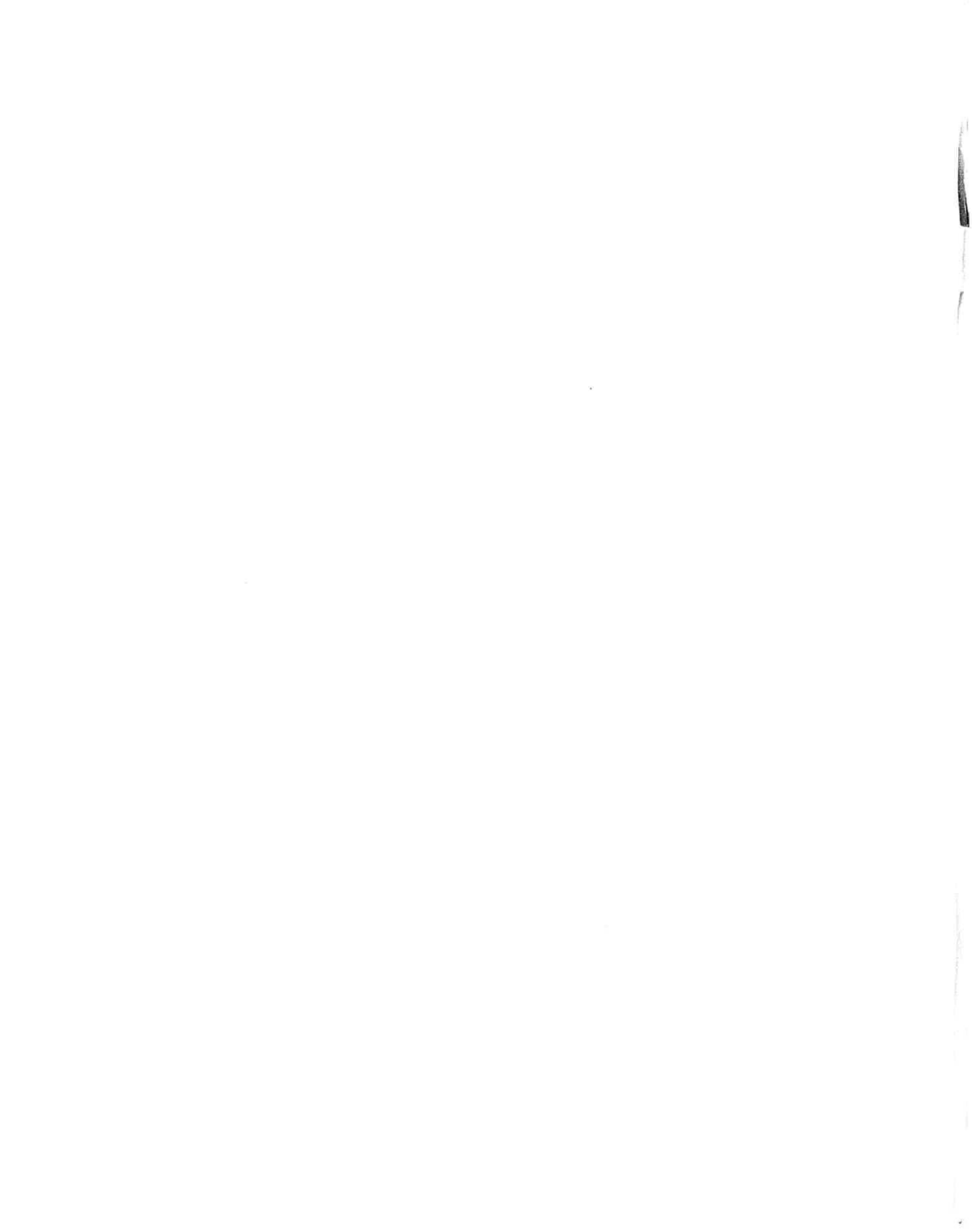
123<sup>e</sup> année

14 septembre

1991

No 37

Québec 



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

123<sup>e</sup> année  
14 septembre 1991  
No 37

### Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'  
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'  
Avis divers  
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le  
Code de procédure civile  
Compagnies, Loi sur les  
Compagnies étrangères, Loi sur les  
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les  
Inspecteur général des institutions financières  
Liquidation des compagnies, Loi sur la  
Ministères, Avis concernant les  
Office des professions du Québec  
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les  
Proclamation  
Protection du territoire agricole, Loi sur la  
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les  
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les  
Ventes par shérif  
Ventes pour taxes, avis de publication

## AVIS AUX ANNONCEURS

---

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

### Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

### Tarif de publication\*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

### Tarif de traduction\*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

### Tarif pour les feuilles volantes\*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

### Prix à l'exemplaire\*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

**Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:**

**Division de la Gazette officielle**  
1279, boul. Charest Ouest, 9<sup>e</sup> étage  
Québec G1N 4K7  
Téléphone: (418) 644-7795

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

### Tarif d'abonnements\*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle  
Division des abonnements  
C.P. 1190  
Outremont (Québec)  
H2V 4S7  
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

\* Taxes non comprises

## TABLE DES MATIÈRES

### ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

RÉGIE DE LA SÉCURITÉ DANS LES SPORTS DU QUÉBEC (*Délégation*) 3405

### AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE ROUYN-NORANDA (*Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme*) 3406

M.R.C. DU BAS RICHELIEU (*Prolongation de délai pour permettre d'examiner des règlements d'urbanisme*) 3406

MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3405

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3405

MUNICIPALITÉ DE ROLLET (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3405

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3405

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme*) 3405

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3405

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3406

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3406

MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS-DIDYME (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3406

VILLE DE MARIEVILLE (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme*) 3406

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3406

VILLE DE SEPT-ÎLES (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme*) 3406

VILLE DE SHAWINIGAN (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3407

VILLE DE VAL-D'OR (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3407

VILLE DU LAC-SERGEANT (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 3407

### AVIS DIVERS

LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE (*Rachat d'obligations*) 3407

LES RELIGIEUSES ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG DE WATERVILLE (*L.P.*) 3407

SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE DE LA MONTÉRÉGIE INC. (*Convention de fusion*) 3407

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE (*Convention de fusion*) 3408

SUCCESSION JACQUES BEAUSOLEIL (*Bénéfice d'inventaire*) 3408

VILLE DE QUÉBEC (*Rachat d'obligations*) 3408

### CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

#### ACCORDÉS

Marie Jeanne d'Arc Pierrette Chérizor Tremblay 3409  
Patrick Galko 3409

#### DEMANDES

Ange-Aimée (Rochon) Raymond 3410  
Boutros Youssef Elias 3410  
Brenda Tychie 3410  
Carmine Mario Di Mambro 3410  
Francine Bourgoin 3410  
Georges Manekas 3410  
Ghazi Abi Khalil 3410  
Jamil Assaly 3410  
Josée Lefebvre 3410  
Karim Kassatly 3411  
Lionel Vautour 3411  
Marie-France Deschamps 3411  
Marie Juliette Claudette Annie Fortin 3411  
Régent Laflamme 3411  
Riccardo Vaudrin-Maniglio 3411  
Solange Laurin Lamarche 3411  
Steve Lefebvre 3411  
Vladimir Miroslav Pozar 3411

#### CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ALINE DUFOUR (*Assignment*) 3412  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ANDREAS THOMAS (*Assignment*) 3412  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ANN PATRICIA CANTIN (*Assignment*) 3412  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CATHERINE LYNN BEALS (*Assignment*) 3412  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHARLES MARANDA (*Assignment*) 3412  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CYNTHIA POIRIER (*Assignment*) 3412  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DANIEL GAGNÉ (*Assignment*) 3413

PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DANIELLE FRENETTE ( <i>Assignment</i> )	3413	<b>LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES</b>	3443
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GEORGES PAQUET ( <i>Assignment</i> )	3413	<b>COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES</b>	
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. HÉLÈNE CHAMPAGNE ( <i>Assignment</i> )	3413	<b>DISSOLUTION (Article 28)</b>	3445
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JEAN-JACQUES MICHAUD ( <i>Assignment</i> )	3413	<b>DISSOLUTION — DEMANDES DE</b>	
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JUAN C. AGUIRRE ( <i>Assignment</i> )	3414	2429-8572 QUÉBEC INC.	3447
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LAVAL VERREAULT ( <i>Assignment</i> )	3414	2619-9935 QUÉBEC INC.	3447
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LOUISE ROBITAILE ( <i>Assignment</i> )	3414	2627-6394 QUÉBEC INC.	3447
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARC PERRON ( <i>Assignment</i> )	3414	2734-6519 QUÉBEC INC.	3447
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARIE HÉLÈNE PROVENÇAL ( <i>Assignment</i> )	3414	AU FIL DES MOTS INC.	3447
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MINH KHOA LY ( <i>Assignment</i> )	3415	BOIS DELTA LTÉE	3448
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PIERRE GAGNÉ ( <i>Assignment</i> )	3415	BOWCAN HOLDINGS INC.	3449
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RENATA DRTINA ( <i>Assignment</i> )	3415	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE BELLEFEUILLE	3448
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ROBERT GRAVEL ( <i>Assignment</i> )	3415	CORPORATION ROJAK	3448
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ROBERT TESSIER ( <i>Assignment</i> )	3415	CRÈMERIE ST-FIDÈLE INC.	3448
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ROGER FRANCOEUR ( <i>Assignment</i> )	3415	DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURSHIP- JEUNESSE ARTHABASKA INC.	3448
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SUZANNE OUMET ( <i>Assignment</i> )	3416	FLIKBEN INC.	3448
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. WESNER PIERRE LOUIS ( <i>Assignment</i> )	3416	GÉRARD LAGACÉ LTÉE	3448
<b>COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES</b>		GESTION AUDI INC.	3448
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION</b>	3417	GESTION FOGEL INC.	3448
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION</b>	3432	GESTION JOYAL, SHOONER, ADAM, LAFORCE (1988) INC.	3449
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION</b>	3433	GESTION RICHARD BOIES INC.	3449
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION</b>	3433	GESTION ROPAL LTÉE	3449
2844-9593 QUÉBEC INC. ( <i>Erratum</i> )	3478	GESTIONS BOWCAN INC.	3449
HABITATIONS THERMOS + INC. ( <i>Erratum</i> )	3479	GUY JETTÉ INC.	3449
<b>COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES</b>		KÉLINA INC.	3449
<b>LETTRES PATENTES</b>	3440	LABORATOIRES DEL (CANADA) LTÉE	3449
		LES DÉVELOPPEMENTS AZUR INC.	3449
		LES ENTREPRISES C. DIONNE ET ASSOCIÉS INC.	3449
		LES ENTREPRISES J.M. DELONGCHAMPS INC.	3449
		LES ENTREPRISES PROCUB DE L'ESTRIE INC.	3449
		LES HABITATIONS POUR VOUS LTÉE	3450
		LES SYSTÈMES AUDI INC.	3450
		LEVITT-SÉCURITÉ LTÉE	3450
		N. JACQUES ET LÉTOURNEAU INC.	3450
		PLACEMENTS HEROL INC.	3450
		PORTES MÉCANIQUES P.S. INC.	3450
		PROMOTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DE LA PRODUCTION (PRODEGOP) INC.	3450
		QUALIPHOTO INC.	3450
		RÉJEAN ET LAREAU INC.	3450
		ROJAK CORPORATION	3448
		ROPAL HOLDINGS LTD.	3449
		SOCIÉTÉ DE GESTION LACACÉ (SOGEL) INC.	3450
		STATION PISCICOLE LAURENTIENNE INC.	3451
		<b>COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES</b>	
		<b>PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Émission)</b>	3452
		<b>PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Accordé)</b>	3451

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES**

**CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)**

GAZ METROPOLITAIN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3453
MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS VII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	3453
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PURSANG VII SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN	3453
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOUS LE SIGNE DU POISSON	3453
SOUS LE SIGNE DU POISSON AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	3453

**CHANGEMENT DANS LA NATURE DE LEURS AFFAIRES**

GAZ METROPOLITAIN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3453
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN	3453

**CHANGEMENT DE L'ÉPOQUE OÙ LA SOCIÉTÉ DOIT SE TERMINER**

GAZ METROPOLITAIN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3452
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALLEYRAND SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN	3452

**CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

ALKEBEC OIL & GAS PRODUCTION PARTNERSHIP NO. 1	3454
GESTION LEGROS ET FRÈRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3454
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 855, BOUL. L'ANGE-GARDIEN NORD À L'ASSOMPTION	3454
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 945, BOUL. MONTARVILLE À BOUCHERVILLE	3454
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOYER MONTARVILLE À BOUCHERVILLE	3454
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALLEYRAND MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS VII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3454
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PURSANG VII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 380 SAMUEL DE CHAMPLAIN	3454
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 425-427 THIBODEAU	3455
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PRODUCTION PETROLIÈRE & GAZIÈRE ALKEBEC NO. 1	3454
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE EURÉKA	3454

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOUS LE SIGNE DU POISSON	3455
SOUSLE SIGNE DU POISSON AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3455

**DISSOLUTION**

FONTENEAU RESOURCES 1990 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3455
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES FONTENEAU 1990	3455

**FORMATION**

ABS LIMITED PARTNERSHIP	3456
CAI CAPITAL PARTNERS AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3456
LES IMMEUBLES RAMCO SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3456
PRODUCTIONS SNAPSHOT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3456
SNAPSHOT PRODUCTIONS AND COMPANY LIMITED	3456
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ABS SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CAI CAPITAL ASSOCIÉS	3456
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMEUBLES TRACY	3456
VALDI AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3456
VALDI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3456

**REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ**

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 855, BOUL. L'ANGE-GARDIEN NORD A L'ASSOMPTION	3457
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 945, BOUL. MONTARVILLE A BOUCHERVILLE	3457
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOYER MONTARVILLE A BOUCHERVILLE	3457
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALLEYRAND MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS VII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3458
PALM SPRINGS & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	3458
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PURSANG VII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 380 SAMUEL DE CHAMPLAIN	3456
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 425-427 THIBODEAU	3457
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MARCHEUR (1990)	3458
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PALM SPRINGS SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE EUREKA	3458
THE HIKER (1990) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3458

**COMMANDITAIRES**

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 380 SAMUEL DE CHAMPLAIN	3458
---	------

**INSPECTEUR GÉNÉRAL DES  
INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

**ASSURANCES — LOI SUR LES**

CHÂTEAU COMPAGNIE D'ASSURANCE  
(*Modification de permis*)

3459

**LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI  
SUR LA**

P.C. HYDRAULIQUE INC. (*Dissolution*)

3459

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**

**AFFAIRES MUNICIPALES**

LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION  
DES DÉCHETS DE LA RÉGION  
MASKOUTAINE (*Constitution d'une régie  
intermunicipale*)

3459

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-  
D'AUVERGNE (*Demande de changement de nom*)

3459

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE (*Demande  
de changement de nom*)

3459

VILLE DE LAC-DELAGE (*Nombre de conseillers*)

3460

**OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**

CONRAD ROUSSEAU, MÉDECIN (*Radiation  
permanente*)

3460

**POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS  
— LOI SUR LES**

**CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article  
5)**

3479

**PROCLAMATIONS**

Tenue à Chisasibi, Kuujuaq et Kuujuarapik, dans le  
district judiciaire d'Abitibi, des termes et séances  
de la Cour supérieure de ce district et de ses juges

3460

**PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE  
— LOI SUR LA**

**DIVERS**

M.R.C. DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (*Entrée en  
vigueur d'un décret concernant la révision des  
zones agricoles*)

3460

M.R.C. DE L'AMIANTE (*Entrée en vigueur d'un  
décret concernant la révision des zones agricoles*)

3461

M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
(*Entrée en vigueur d'un décret concernant la  
révision des zones agricoles*)

3461

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS (*Entrée en  
vigueur d'un décret concernant la révision des  
zones agricoles*)

3461

M.R.C. DE MANICOUAGAN (*Entrée en vigueur  
d'un décret concernant la révision des zones  
agricoles*)

3462

M.R.C. DE TÉMISCAMINGUE (*Entrée en vigueur  
d'un décret concernant la révision des zones  
agricoles*)

3462

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES  
— LOI CONCERNANT LES**

**REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE**

3463

**SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES  
SOCIAUX — LOI SUR LES**

CENTRE HOSPITALIER DE LA BAIE D'HUDSON  
(*L.P.S.*)

3463

**VENTES PAR SHÉRIF**

**ALMA**

LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS  
ÉPARGNE INC. c. LES ENTREPRISES DE  
FABRICATION F.C.T. INC. *ET AL.*

3464

**BEDFORD**

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c.  
2841-5305 QUÉBEC INC. *ET AL.*  
CAISSE POPULAIRE STE-JEANNE D'ARC DE  
SHERBROOKE c. BELLEY  
PLACEMENTS PIERRE LAMOTHE LTÉE c.  
GOYETTE *ET AL.*

3466

3466

3467

**CHARLEVOIX**

CAISSE POPULAIRE DE BAIE ST-PAUL c.  
TREMBLAY

3467

**JOLIETTE**

BANQUE DE MONTRÉAL c. DUBÉ  
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c.  
LEFEBVRE *ET AL.*  
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-  
AMBROISE DE KILDARE c. NORMANDIN  
LIZOTTE c. VALLERAND

3468

3468

3469

3469

**LONGUEUIL**

CANADIAN CONSULTANT MANAGEMENT  
GROUP-CCMG LTD c. ZIMMER *ET AL.*

3470

**MONTRÉAL**

CANADIAN FUR COMPANY (NA) LTD c.  
PIGEON *ET AL.*  
FIDUCIE CANADIENNE ITALIENNE c.  
LORENZA  
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE,  
MANUFACTURERS c. 2732-3690 QUÉBEC INC.  
LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC. c.  
2544-1767 QUÉBEC INC. *ET AL.*

3471

3471

3472

3472

**RICHELIEU**

BANQUE ROYALE DU CANADA c.  
ÉVALUATION TECHNIQUE INC. *ET AL.*

3473

**SAINT-HYACINTHE**

MATÉRIAUX B.R.S. INC. c. ROY . 3474

**TERREBONNE**

ACIER J.R. INC. c. 2426-3105 QUÉBEC INC. 3474

BANQUE DE MONTRÉAL c. RIVARD *ET AL.* 3474

BANQUE NATIONALE DU CANADA c.  
MAILLOUX *ET AL.* 3475

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ST-  
GERMAIN 3476

GESTION MATTEO PERROTTA INC. *ET AL.* c.

LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET  
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER MIREX INC.  
*ET AL.* 3476

LA BANQUE ROYALE DU CANADA c. SEILER 3477

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC  
c. BOIVIN *ET AL.* 3477

**TROIS-RIVIÈRES**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CANADA) c. SOCIÉTÉ  
EN COMMANDITE PLACE LOUIS PINARD  
PHASE II *ET AL.* 3478

**VENTES POUR TAXES**

VILLE DE SAINT-HUBERT 3478



## Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

### Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Je, Jean-Claude Riendeau, président-directeur général, étant la plus haute autorité au sein de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, dont l'adresse est 100, rue Laviolette, bureau 114, Trois-Rivières, Québec, G9A 5S9, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Raymond Allard, avocat, Secrétaire et directeur, service des affaires juridiques et secrétariat, 100, rue Laviolette, bureau 114, Trois-Rivières, Québec, G9A 5S9, tél.: (819) 371-6033, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Trois-Rivières, le 27 août 1991

*Le président-directeur général,*  
JEAN-CLAUDE RIENDEAU

74792

## Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

### Municipalité de Girardville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 13 octobre 1991, pour permettre à la municipalité de Girardville d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 23 août 1991

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

3006

### Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 13 octobre 1991, pour permettre à la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 23 août 1991

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

3006

### Municipalité de Rollet

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1991, pour permettre à la municipalité de Rollet d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda.

Québec, le 23 août 1991

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

3006

### Municipalité de Saint-Augustin

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 13 octobre 1991, pour permettre à la municipalité de Saint-Augustin d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 23 août 1991

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

3006

### Municipalité de Sainte-Ursule

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 janvier 1992, le délai pour permettre à la municipalité de Sainte-Ursule d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Québec, le 23 août 1991

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

3006

### Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Félix-d'Otis pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay.

Québec, le 27 août 1991

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

3006

**Municipalité de Saint-Honoré**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 14 février 1992, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Honoré pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay.

Québec, le 27 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Municipalité de Saint-Séverin**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 novembre 1991, pour permettre à la municipalité de Saint-Séverin d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Mékinac.

Québec, le 23 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Municipalité de Saint-Thomas-Didyme**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 13 octobre 1991, à la municipalité régionale de comté de Saint-Thomas-Didyme d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 23 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 13 avril 1992, à la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 23 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 11 septembre 1991, le délai prescrit à la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu pour examiner les règlements d'urbanisme des municipalités de Yamaska ainsi que de Saint-Roch-de-Richelieu et les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 26 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Ville de Marieville**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1991, le délai pour permettre à la ville de Marieville d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Rouville.

Québec, le 27 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 octobre 1991 le délai prescrit à la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

Québec, le 27 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Ville de Sept-Îles**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 octobre 1991, le délai pour permettre à la ville de Sept-Îles d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

Québec, le 23 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Ville de Shawinigan**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 septembre 1991, pour permettre à la ville de Shawinigan d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie.

Québec, le 27 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Ville de Val-d'Or**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 22 décembre 1991, le délai prescrit à la ville de Val-d'Or pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or.

Québec, le 27 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Ville du Lac-Sergent**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 25 octobre 1991, pour permettre à la ville du Lac-Sergent d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Portneuf.

Québec, le 23 août 1991

3006

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

**Avis divers****La Commission scolaire De La Jonquière****Rachat d'obligations**

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, La Commission scolaire De La Jonquière rachètera le 1<sup>er</sup> octobre 1991, un montant de 178 000 \$ à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1993 de l'émission d'obligations originale de 2 790 000 \$ faite par la Commission scolaire régionale Lapointe datée du 1<sup>er</sup> octobre 1973. Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M1110, M1114, M1116, M1117, M1119, M1126, M1136, M1137, M1138, M1139, M1140, M1142, M1145, M1146, M1148, M1149, M1154, M1155, M1156, M1159, M1161,

M1165, M1167, M1169, M1170, M1171, M1172, M1174, M1178, M1182, M1187, M1188, M1191, M1197, M1200, M1201, M1202, M1205, M1211, M1220, M1222, M1224, M1228, M1232, M1235, M1236, M1240, M1241, M1255, M1256, M1263, M1268, M1269, M1271, M1276, M1277, M1279, M1286, M1292, M1296, M1297, M1301, M1306, M1307, M1309, M1310, M1312, M1320, M1321, M1328, M1333, M1334, M1335, M1336, M1340, M1341, M1345, M1347, M1348, M1349, M1351, M1355, M1358, M1362, M1363, M1364, M1373, M1379, M1384, M1386, M1390, M1391, M1392, M1396, M1397, M1398, M1402, M1403, M1404, M1405, M1409, M1410, M1411, M1412, M1413, M1421, M1428, M1429, M1430, M1433, M1438, M1441, M1444, M1445, M1446, M1455, M1466, M1468, M1469, M1471, M1472, M1473, M1476, M1481, M1482, M1484, M1498, M1502, M1505, M1506, M1507, M1515, M1517, M1523, M1527, M1528, M1531, M1534, M1537, M1541, M1543, M1547, M1551, M1553, M1556, M1561, M1565, M1569, M1571, M1573, M1575, M1580, M1581, M1582, M1592, M1593, M1596, M1597, M1599, M1600, M1601, M1605, M1609, M1612, M1614, M1615, M1618, M1623, M1624, M1630, M1634, M1637, M1638, M1643, M1651, M1655, M1658, M1660.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1991 et devront être présentées pour remboursement.

Jonquière, le 28 août 1991

74799

*Le directeur général,*  
ANDRÉ GARON

**LES RELIGIEUSES ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG DE WATERVILLE**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 08 19 constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de « SOEURS DU PRÉCIEUX SANG DE NICOLET » déjà constituée en corporation le 1898 01 15 en vertu de la Loi constituant en corporation les Soeurs du Précieux Sang de Nicolet, (61 Victoria, c. 89) sous la dénomination sociale de « LES RELIGIEUSES ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG DE WATERVILLE ».

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à 10 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Waterville, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1586-8979

74779

**Société d'épargne de la Montérégie Inc.****Convention de fusion**

Avis est, par les présentes, donné que la convention de fusion intervenue en date du 1<sup>er</sup> août 1991 entre la soussignée et la Société Nationale de Fiducie a été adoptée par règlement du conseil d'administration de la soussignée, lequel règlement a

été approuvé par plus des deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la soussignée tenue le 28 août 1991. Une requête commune de la soussignée et de la Société Nationale de Fiducie sera transmise à l'inspecteur général des institutions financières dès que le présent avis aura été publié de la manière prévue à la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne.

Montréal, le 30 août 1991

Société d'épargne de la Montérégie Inc.

*Le président,*

74808-37-4

RICHARD FABRE

#### Société Nationale de Fiducie

##### Convention de fusion

Avis est, par les présentes, donné que la convention de fusion intervenue en date du 1<sup>er</sup> août 1991 entre la soussignée et la Société d'épargne de la Montérégie Inc. a été adoptée par règlement du conseil d'administration de la soussignée, lequel règlement a été approuvé par plus des deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la soussignée tenue le 28 août 1991. Une requête commune de la soussignée et de la Société d'épargne de la Montérégie Inc. sera transmise à l'inspecteur général des institutions financières dès que le présent avis aura été publié de la manière prévue à la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne.

Montréal, le 30 août 1991

Société Nationale de Fiducie

*Le président,*

74809-37-4

GAËTAN LOSIER

#### Succession Jacques Beausoleil

Avis est, par les présentes, donné que Lucie Ouellet, domiciliée au 1265, rue de Bretagne, Terrebonne, QC, J6W 3A7, légataire universelle résiduaire de Jacques Beausoleil, en son vivant domiciliée au 10500, boulevard L'Acadie, Montréal, province de Québec, décédé le 11 mai 1991, en laissant un dernier testament non révoqué ni amendé, reçu devant Jean-Luc Pagé, notaire, a accepté ladite succession sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Jean-Yves Lebeau, notaire au 1600, boulevard Saint-Martin Est, Tour A, bureau 401, Laval, H7G 4R8, le 30 mai 1991, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 31 mai 1991 sous le numéro 4393143.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Jean-Yves Lebeau, notaire.

Après 2 mois du présent avis, la légataire universelle résiduaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Laval, le 3 septembre 1991

*Le procureur,*

74820

JEAN-YVES LEBEAU, notaire

#### Ville de Québec

##### Rachat d'obligations

Obligations 11 % à fonds d'amortissement échéant le 15 octobre 1999.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Québec rachètera le 15 octobre 1991, pour les fins du fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, un montant total en principal de 738 000 \$ des obligations ci-haut mentionnées à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Les numéros des obligations rachetées sont les suivants:

(Les obligations d'une valeur de plus de 1 000 \$ étant rachetées en partie seulement, le montant en principal racheté apparaît entre parenthèses, vis-à-vis chaque numéro.)

Numéros des obligations à coupons de 5 000 \$ portant le préfixe V:

Numéro d'obligation	Montant racheté	Numéro d'obligation	Montant racheté
V 251	(2 000)	V 276	(1 000)
V 252	(1 000)	V 278	(1 000)
V 256	(1 000)	V 280	(1 000)
V 258	(1 000)	V 284	(1 000)
V 275	(1 000)		

Numéros des obligations à coupons de 25 000 \$ portant le préfixe A:

Numéro d'obligation	Montant racheté	Numéro d'obligation	Montant racheté
A 105	(3 000)	A 202	(3 000)
A 106	(2 000)	A 203	(4 000)
A 107	(1 000)	A 206	(2 000)
A 108	(2 000)	A 207	(2 000)
A 112	(1 000)	A 208	(1 000)
A 113	(2 000)	A 211	(3 000)
A 114	(1 000)	A 212	(3 000)
A 115	(1 000)	A 213	(5 000)
A 116	(2 000)	A 214	(3 000)
A 117	(1 000)	A 215	(1 000)
A 118	(4 000)	A 216	(2 000)
A 136	(2 000)	A 217	(1 000)
A 159	(1 000)	A 218	(2 000)
A 164	(4 000)	A 219	(5 000)
A 165	(2 000)	A 220	(2 000)
A 167	(4 000)	A 230	(2 000)
A 168	(2 000)	A 231	(4 000)
A 169	(1 000)	A 232	(3 000)
A 170	(2 000)	A 233	(2 000)
A 171	(1 000)	A 238	(1 000)
A 173	(3 000)	A 239	(1 000)
A 174	(5 000)	A 243	(1 000)
A 175	(2 000)	A 245	(3 000)
A 176	(1 000)	A 246	(1 000)
A 177	(4 000)	A 247	(3 000)
A 182	(1 000)	A 248	(1 000)
A 183	(4 000)	A 249	(2 000)
A 184	(1 000)	A 250	(1 000)
A 185	(4 000)	A 252	(2 000)

Numéro d'obligation	Montant racheté	Numéro d'obligation	Montant racheté
A 186	(1 000)	A 253	(2 000)
A 187	(2 000)	A 254	(1 000)
A 188	(3 000)	A 255	(2 000)
A 189	(1 000)	A 256	(3 000)
A 190	(2 000)	A 257	(1 000)
A 191	(4 000)	A 258	(2 000)
A 192	(2 000)	A 259	(3 000)
A 193	(1 000)	A 260	(5 000)
A 194	(2 000)	A 261	(3 000)
A 195	(2 000)	A 262	(3 000)
A 196	(1 000)	A 263	(3 000)
A 197	(1 000)	A 264	(1 000)
A 198	(2 000)	A 265	(2 000)
A 199	(2 000)	A 266	(2 000)
A 200	(2 000)		

Numéros des obligations à coupons de 100 000 \$ portant le préfixe C:

Numéro d'obligation	Montant racheté	Numéro d'obligation	Montant racheté
C 004	(9 000)	C 020	(5 000)
C 005	(13 000)	C 021	(8 000)
C 006	(6 000)	C 022	(8 000)
C 007	(8 000)	C 023	(9 000)
C 008	(6 000)	C 029	(9 000)
C 009	(9 000)	C 030	(10 000)
C 010	(6 000)	C 031	(10 000)
C 011	(12 000)	C 032	(6 000)
C 012	(3 000)	C 033	(7 000)
C 013	(5 000)	C 047	(7 000)
C 014	(12 000)	C 049	(7 000)
C 015	(13 000)	C 060	(3 000)
C 016	(11 000)	C 061	(1 000)
C 017	(6 000)	C 062	(9 000)
C 018	(7 000)	C 063	(7 000)
C 019	(11 000)	C 064	(7 000)

Numéros des obligations nominatives portant le préfixe N:

Numéro d'obligation	Montant racheté	Numéro d'obligation	Montant racheté
N 108	(5 000)	N 139	(8 000)
N 109	(3 000)	N 140	(7 000)
N 110	(8 000)	N 141	(3 000)
N 114	(1 000)	N 142	(1 000)
N 115	(2 000)	N 143	(1 000)
N 116	(5 000)	N 144	(4 000)
N 124	(10 000)	N 145	(4 000)
N 125	(8 000)	N 146	(4 000)
N 126	(7 000)	N 147	(1 000)
N 127	(10 000)	N 151	(1 000)
N 129	(1 000)	N 154	(1 000)
N 131	(1 000)	N 155	(2 000)
N 132	(65 000)	N 157	(1 000)
N 133	(83 000)	N 158	(3 000)
N 135	(27 000)	N 159	(4 000)
N 138	(6 000)		

Une copie de cet avis de rachat a été transmise par lettre recommandée aux détenteurs d'obligations immatriculées, lesquelles seront rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 15 octobre 1991, en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de n'importe quelle banque mentionnée à l'annexe A de la Loi sur les banques (Canada), au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, accompagnées, s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 octobre 1991, attachés. L'intérêt dû le 15 octobre 1991 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Sur remise des obligations rachetées en partie seulement, la ville de Québec émettra, à ses frais, de nouvelles obligations pour un montant total égal au principal de la partie non rachetée des obligations ainsi remises. Sauf avis contraire, les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises.

À compter du 15 octobre 1991, l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations présentement appelées pour rachat cessera de courir.

Québec, le 3 septembre 1991

Ville de Québec  
Le trésorier,  
GUY MARTINEAU

74815

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Accordés

#### Marie Jeanne d'Arc Pierrette Chérizor Tremblay

Par le certificat numéro 91-435 du 15 août 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne d'Arc Pierrette Tremblay, née le 23 mai 1945, en celui de Marie Jeanne d'Arc Pierrette Chérizor Tremblay.

Sainte-Foy, le 21 août 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3003

#### Patrick Galko

Par le certificat numéro 91-436 du 22 août 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Shaul Ben-Korinek, né le 17 mars 1972, en celui de Patrick Galko.

Sainte-Foy, le 23 août 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3003

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Demandes

#### Ange-Aimée (Rochon) Raymond

Prenez avis que Ange-Aimée (Rochon) Raymond, domiciliée au 15, rue Dompierre, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denise-Aimée (Rochon) Raymond.

Hull, le 27 août 1991

*Le procureur de la requérante,*  
DANIELLE PHARAND, *avocate*

74771-37-2

#### Boutros Youssef Elias

Prenez avis que Boutros Youssef Elias, domicilié au 680, Sydenham, appartement 3, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Elias.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 27 août 1991

*Le requérant,*  
BOUTROS YOUSSEF ELIAS

74801-37-2

#### Brenda Tychie

Prenez avis que Brenda Tychie, domiciliée au 320, du Chemin Grande-Ligne, Granby, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Brenda West.

Granby, le 20 août 1991

*Le procureur de la requérante,*  
ANDRÉ LAURIN, *notaire*

74706-36-2

#### Carmine Mario Di Mambro

Prenez avis que Carmine Mario Di Mambro, domicilié au 55, rue Gascon, Saint-François, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Carmine Mario Di Mambro.

Laval, le 20 août 1991

*Le procureur du requérant,*  
JEAN BOISVERT, *notaire*

74676-36-2

#### Francine Bourgoïn

Prenez avis que Francine Bourgoïn, domiciliée au 1549, rue des Hauts-Bois, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francine Bourgoïn-Dumont.

La Baie, le 27 août 1991

*Le procureur de la requérante,*  
GÉRALD CHAMPAGNE, *notaire*

74839-37-2

#### Georges Manekas

Prenez avis que Georges Manekas, domicilié au 7900, Stuart, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georges Douskos.

Montréal, le 23 août 1991

*Le procureur du requérant,*  
CHARLES O'BRIEN

74710-36-2

#### Ghazi Abi Khalil

Prenez avis que Ghazi Abi Khalil, domicilié au 3275, Val-Ombreuse, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Calil.

Sainte-Foy, le 19 août 1991

*Le requérant,*  
GHAZI ABI KHALIL

74704-36-2

#### Jamil Assaly

Prenez avis que Jamil Assaly, domicilié au 65, Saint-Paul Ouest, appartement 314, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jamil Assaly-Lessard.

Montréal, le 3 septembre 1991

*Le requérant,*  
JAMIL ASSALY

74818-37-2

#### Josée Lefebvre

Prenez avis que Josée Lefebvre, domiciliée au 12820, Joseph D'argent, appartement 4, Pointe-aux-Trembles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée Benjamin.

Pointe-aux-Trembles, le 20 août 1991

*La requérante,*  
JOSÉE LEFEBVRE

74677-36-2

**Karim Kassatly**

Prenez avis que Karim Kassatly, domicilié au 3470 Stanley, appartement 1002, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick Karim Kassatly.

Montréal, le 6 août 1991

74709-36-2

*Le requérant,*  
KARIM KASSATLY

Saint-Apollinaire, le 26 août 1991

74679-36-2

*Le requérant,*  
RÉGENT LAFLAMME

**Riccardo Vaudrin-Maniglio**

Prenez avis que Riccardo Vaudrin-Maniglio, domicilié au 633, boulevard Des Prairies, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Vaudrin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Longueuil, le 19 août 1991

74842-37-2

*Le procureur du requérant,*  
MONIQUE WISTAFF, *notaire*

**Lionel Vautour**

Prenez avis que Lionel Vautour, domicilié au 2537, rue Bélanger, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Matte.

Montréal, le 19 août 1991

74708-36-2

*Le procureur du requérant,*  
ANGELA TODARO, *avocate*

**Solange Laurin Lamarche**

Prenez avis que Solange Laurin Lamarche, domiciliée au 1175, Montpellier, Duvernay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Renée Solange Lorrain Lamarche.

Duvernay, le 3 septembre 1991

74827-37-2

*La requérante,*  
SOLANGE LAURIN LAMARCHE

**Marie-France Deschamps**

Prenez avis que Marie-France Deschamps, domiciliée au 922, Marseille, Mont-Saint-Hilaire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-France Lamontagne.

Saint-Hilaire, le 20 août 1991

74678-36-2

*La requérante,*  
MARIE-FRANCE DESCHAMPS

**Steve Lefebvre**

Prenez avis que Steve Lefebvre, domicilié au 136, rue Vallée, Valleyfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steve Sauvé.

Valleyfield, le 19 août 1991

74837-37-2

*Les procureurs du requérant,*  
MASSE, GINGRAS, ROBERT & TOULOUSE

**Marie Juliette Claudette Annie Fortin**

Prenez avis que Marie Juliette Claudette Annie Fortin, domiciliée au 145A, chemin du Chenal du Moine, Sainte-Anne-de-Sorel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Juliette Claudette Annie Lavallée.

Sorel, le 22 août 1991

74705-36-2

*La requérante,*  
MARIE JULIETTE CLAUDETTE ANNIE FORTIN

**Vladimir Miroslav Pozar**

Prenez avis que Vladimir Miroslav Pozar, domicilié au 3861, Barclay, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Walter Vladimir Miroslav Pozar

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 13 août 1991

74707-36-2

*Les procureurs du requérant,*  
LEDUC LACOMBE & LANDRY, *avocats*

**Régent Laflamme**

Prenez avis que Régent Laflamme, domicilié au 111, Des champs, Saint-Apollinaire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Laflamme.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

## Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005391-919

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **ALINE DUFOUR**, domiciliée au 3895, boulevard Talbot, Chicoutimi, défenderesse.

### Assignment

Ordre est donné à Aline Dufour, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004633-915

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **ANDREAS THOMAS**, domicilié à R.R. no 1, chemin Langevin, Saint-Herménégilde, défendeur.

### Assignment

Ordre est donné à Andreas Thomas, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004626-919

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **ANN PATRICIA CANTIN**, domiciliée au 7024, Saint-Vallier, Montréal, défenderesse.

### Assignment

Ordre est donné à Ann Patricia Cantin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à

l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004617-918

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **CATHERINE LYNN BEALS**, domiciliée au 1839, rue Lincoln, appartement 18, Montréal, défenderesse.

### Assignment

Ordre est donné à Catherine Lynn Beals, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004341-915

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **CHARLES MARANDA**, domicilié au 3432, des Érables, Montréal, défendeur.

### Assignment

Ordre est donné à Charles Maranda, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-003208-917

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **CYNTHIA POIRIER**, domiciliée au 4276, rue Saint-Urbain, Montréal, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Cynthia Poirier, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-003795-913

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIEL GAGNÉ, domicilié au 3009, Laroche, Sainte-Foy, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Daniel Gagné, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005397-916

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIELLE FRENETTE, domiciliée au 5263, Waverly, Montréal, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Danielle Frenette, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
No 200-05-001498-919

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GEORGES PAQUET, domicilié au 79, 5<sup>e</sup> Avenue, appartement 4, Pincourt, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Georges Paquet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005383-916

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre HÉLÈNE CHAMPAGNE, domiciliée au 4879, Legault, Pierrefonds, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Hélène Champagne, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004363-911

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN-JACQUES MICHAUD, domicilié au 620, de Lanaudière, Joliette, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jean-Jacques Michaud, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004615-912

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JUAN C. AGUIRRE, domicilié au 3505, Sainte-Famille, appartement 709, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Juan C. Aguirre, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004636-918

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LAVAL VERREAULT, domicilié au 516, rue des Crécelles, appartement 91, Chicoutimi, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Laval Verreault, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004628-915

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LOUISE ROBITAILLE, domiciliée au 608, Sainte-Angèle, appartement 1, Trois-Rivières, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Louise Robitaille, partie défenderesse, de

comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004355-915

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARC PERRON, domicilié au 5147, Drolet, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Marc Perron, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004358-919

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARIE HÉLÈNE PROVENCAL, domiciliée au 5682, rue Clark, Montréal, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Marie Hélène Provencal, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004340-917

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MINH KHOA LY, domicilié au 6233, Alma, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Minh Khoa Ly, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005398-914

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PIERRE GAGNÉ, domicilié au 8723, Fabre, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Pierre Gagné, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005390-911

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RENATA DRTINA, domiciliée au 4961, Queen Mary, appartement 14, Montréal, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Renata Drtina, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004337-913

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ROBERT GRAVEL, domicilié au 564, William-David, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Robert Gravel, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse, ainsi qu'une copie du bref et déclaration amendée.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004632-917

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ROBERT TESSIER, domicilié au 2215, Rosemont, appartement 22, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Robert Tessier, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-002643-916

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ROGER FRANCOEUR, domicilié au 6529, rue Molson, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Roger Francoeur, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004350-916

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SUZANNE OUIMET, domiciliée au 2560, rue Mayfair, appartement 10, Montréal, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Suzanne Ouimet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004356-913

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre WESNER PIERRE LOUIS, domicilié au 5032, Mentana, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Wesner Pierre Louis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 juillet 1991

3002

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

## Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-1653 1er DÉCOR INC.	1991 08 20	Longueuil
2860-5376 2860-5376 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Mingan
2860-5384 2860-5384 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Mingan
2861-7561 2861-7561 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Québec
2861-7611 2861-7611 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montmagny
2861-7629 2861-7629 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montmagny
2861-7637 2861-7637 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montmagny
2861-7678 2861-7678 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Québec
2861-7751 2861-7751 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Québec
2861-7785 2861-7785 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Québec
2862-9558 2862-9558 QUÉBEC INC.	1991 08 15	Montréal
2862-9574 2862-9574 QUÉBEC INC.	1991 08 15	Montréal
2862-9590 2862-9590 QUÉBEC INC.	1991 08 15	Terrebonne
2862-9848 2862-9848 QUÉBEC INC.	1991 08 14	Longueuil
2862-9863 2862-9863 QUÉBEC INC.	1991 08 15	Montréal
2862-9871 2862-9871 QUÉBEC INC.	1991 08 15	Montréal
2862-9905 2862-9905 QUÉBEC INC.	1991 08 15	Chicoutimi
2862-9962 2862-9962 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Laval
2863-0028 2863-0028 QUÉBEC INC.	1991 08 15	Baie-Comeau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-0036 2863-0036 QUÉBEC INC.	1991 08 15	Montréal
2863-0051 2863-0051 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Longueuil
2863-0077 2863-0077 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0093 2863-0093 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Laval
2863-0101 2863-0101 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Arthabaska
2863-0119 2863-0119 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0127 2863-0127 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0143 2863-0143 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0168 2863-0168 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0176 2863-0176 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Longueuil
2863-0226 2863-0226 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Longueuil
2863-0283 2863-0283 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Longueuil
2863-0457 2863-0457 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0473 2863-0473 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0481 2863-0481 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0499 2863-0499 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Laval
2863-0507 2863-0507 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Saint-François
2863-0515 2863-0515 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Saint-Hyacinthe
2863-0549 2863-0549 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Terrebonne
2863-0572 2863-0572 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Terrebonne
2863-0655 2863-0655 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Terrebonne
2863-0697 2863-0697 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0713 2863-0713 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-0721 2863-0721 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0739 2863-0739 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Laval
2863-0747 2863-0747 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0754 2863-0754 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0762 2863-0762 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0788 2863-0788 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0796 2863-0796 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0812 2863-0812 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0820 2863-0820 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0838 2863-0838 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Rimouski
2863-0846 2863-0846 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Montréal
2863-0853 2863-0853 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Terrebonne
2863-0861 2863-0861 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Longueuil
2863-0887 2863-0887 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Montréal
2863-0960 2863-0960 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Laval
2863-0986 2863-0986 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Beauharnois
2863-1026 2863-1026 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1075 2863-1075 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1083 2863-1083 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1109 2863-1109 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Montréal
2863-1117 2863-1117 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Longueuil
2863-1133 2863-1133 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Longueuil
2863-1141 2863-1141 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Baie-Comeau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-1174 2863-1174 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Longueuil
2863-1190 2863-1190 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Longueuil
2863-1232 2863-1232 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Joliette
2863-1240 2863-1240 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1257 2863-1257 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1265 2863-1265 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1281 2863-1281 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Bedford
2863-1299 2863-1299 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1315 2863-1315 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Iberville
2863-1323 2863-1323 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Saint-François
2863-1331 2863-1331 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Montréal
2863-1356 2863-1356 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Saint-Hyacinthe
2863-1364 2863-1364 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1380 2863-1380 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Richelieu
2863-1406 2863-1406 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1414 2863-1414 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Longueuil
2863-1422 2863-1422 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Iberville
2863-1430 2863-1430 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Richelieu
2863-1455 2863-1455 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Laval
2863-1463 2863-1463 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1471 2863-1471 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1562 2863-1562 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1570 2863-1570 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-1588 2863-1588 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Laval
2863-1596 2863-1596 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Rouyn-Noranda
2863-1620 2863-1620 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1646 2863-1646 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1661 2863-1661 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1679 2863-1679 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Bedford
2863-1711 2863-1711 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1745 2863-1745 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Hull
2863-1752 2863-1752 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Joliette
2863-1760 2863-1760 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Beauharnois
2863-1778 2863-1778 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Saint-Hyacinthe
2863-1786 2863-1786 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1794 2863-1794 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1810 2863-1810 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Terrebonne
2863-1893 2863-1893 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-1901 2863-1901 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-1919 2863-1919 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-1927 2863-1927 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-1935 2863-1935 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Laval
2863-1943 2863-1943 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1950 2863-1950 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1968 2863-1968 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-1976 2863-1976 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-2206 2863-2206 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-2214 2863-2214 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Beauharnois
2864-0670 2864-0670 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Roberval
2864-0720 2864-0720 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Trois-Rivières
2864-0738 2864-0738 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Trois-Rivières
2864-0746 2864-0746 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Trois-Rivières
2864-0753 2864-0753 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Trois-Rivières
2864-0761 2864-0761 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Trois-Rivières
2864-1413 2864-1413 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Montmagny
2864-1421 2864-1421 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Montmagny
2864-1439 2864-1439 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Montmagny
2864-1611 2864-1611 QUÉBEC INC.	1991 08 19	Québec
2864-1660 2864-1660 QUÉBEC INC.	1991 08 16	Québec
2864-1702 2864-1702 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Québec
2864-1710 2864-1710 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Québec
2864-1728 2864-1728 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Québec
2864-1736 2864-1736 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2864-1744 2864-1744 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Québec
2864-1751 2864-1751 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Bonaventure
2864-1801 2864-1801 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2864-1850 2864-1850 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Québec
2864-1926 2864-1926 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Québec
2864-2486 2864-2486 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2864-3005 2864-3005 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Québec
2864-3054 2864-3054 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Roberval
2862-9897 ABAQUE CONSTRUCTION INC.	1991 08 15	Montréal
2863-0663 ADMINISTRATION M.A.C. INC.	1991 08 16	Montréal
2863-2016 AGENCE DE RECOUVREMENT INTERNATIONALE CARLI INC.	1991 08 21	Joliette
2863-0895 AGENCE VOYAGES AIALA INC. AIALA TRAVEL AGENCY INC.	1991 09 01	Montréal
2864-1827 ALIMENTATION CEMADO INC.	1991 08 22	Québec
2863-1372 ALIMENTATION NINON LEFRANÇOIS INC.	1991 08 20	Laval
2863-0952 ARRIS CONSULTANTS INC.	1991 08 19	Montréal
2863-2065 LES ASSURANCES GABRIEL R. DESROCHERS (1991) INC.	1991 08 21	Montréal
2864-2346 ASSURANCES LISE CAUCHON INC.	1991 08 16	Chicoutimi
2863-1844 AUBERGE DU COIN (1991) INC.	1991 08 19	Terrebonne
2863-0044 AUTOMOBILES JEAN-MARIE OUELLET & FILS INC.	1991 08 16	Trois-Rivières
2863-1539 AUTOS LAGY INC.	1991 08 21	Montréal
2864-0878 A.D.C.A.S. PIÈCES D'AUTOS (1991) INC.	1991 08 22	Montréal
2863-0317 A.M.G.S. GESTION ET STRATÉGIES INC.	1991 09 01	Longueuil
2863-2024 LE BARLIMER INC.	1991 08 21	Bonaventure
2864-1405 BEAUDET ET SAUCIER INC.	1991 08 19	Québec
2861-7710 BIJOUTERIE SYBEL INC.	1991 08 22	Québec
2863-0614 BIOTECHNOLOGIES QUANTUM INC. QUANTUM BIOTECHNOLOGIES INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0382 BIO-PSYCHO-SOCIAL QUÉBEC INC.	1991 08 19	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-2387 BOIS MOREAU INC.	1991 08 19	Arthabaska
2863-0150 BO-BOSS INC.	1991 08 16	Montréal
2863-1273 CANTINE VALLEYFIELD INC.	1991 08 20	Beauharnois
2864-2338 CARROSSERIE RE-BER INC.	1991 08 16	Québec
2862-9533 CASSE-CROÛTE MARIO FOREST INC.	1991 08 15	Joliette
2863-1166 CEC CORPORATION D'ÉCHANGE DE CRÉDIT LTÉE <i>CEC CORPORATE CREDIT EXCHANGE LTD.</i>	1991 08 19	Montréal
2863-1018 CENTRALE D'ENREGISTREMENT ET RECOUVREMENT VIDÉO INFORMATISÉ C.E.R.V.I. INC.	1991 08 20	Laval
2863-1398 CENTRE DE RECHERCHE SUR LE RÉDACTEUR-EXPERT DU QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-0598 CENTRE DES FÊTES KIDSWORLD INC. <i>KIDSWORLD PARTY CENTRE INC.</i>	1991 08 16	Montréal
2863-0267 LES CHAMPIGNONS CHAMPÊTRES INC.	1991 08 19	Iberville
2863-2057 CHAUSSURES SARITA INC.	1991 08 21	Montréal
2863-0671 CIRQUE DU SOLEIL INC.	1991 08 16	Montréal
2864-2304 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE NORTH HILL INC.	1991 08 16	Mégantic
2863-0770 CLUB D'ÉVALUATION INFO-SOFT INC.	1991 08 16	Saint-François
2863-1828 LE CLUB SPORTIF MAUPERTUIS INC.	1991 08 20	Chicoutimi
2863-0937 LES COMMUNICATIONS AVEC INC.	1991 08 20	Longueuil
2863-2040 COMPAGNIE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENTS ROCKET INC. <i>ROCKET TRADING &amp; INVESTMENTS COMPANY INC.</i>	1991 08 21	Montréal
2863-0358 CONDITIONNEMENT POUR ELLE ET LUI INC.	1991 08 19	Longueuil
2863-1448 CONSTRUCTION BANCO INC.	1991 08 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-1389 CONSTRUCTION C.B.L.-TECH INC.	1991 08 15	Québec
2864-1637 CONSTRUCTION GILLES RHÉAUME INC.	1991 08 19	Québec
2863-1208 CONSTRUCTIONS DAMERA INC.	1991 08 19	Laval
2864-1595 LES CONSTRUCTIONS MARCEL CROTEAU INC.	1991 08 19	Arthabaska
2862-9988 CONSTRUCTIONS WOODTECH INC.	1991 08 16	Saint-François
2863-0432 LES CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET ÉBÉNISTERIES ACTUELLES INC.	1991 08 16	Terrebonne
2863-0135 LES CONSULTANTS EN ÉLECTRONIQUE T.N.C. INC.	1991 08 16	Montréal
2861-7587 LES CONSULTANTS G R H INC.	1991 08 20	Québec
2863-0630 CORPORATION FINANCIÈRE DAMASCO INC.	1991 08 19	Terrebonne
2863-0291 COSMÉTIQUES LUXUS INC. <i>LUXUS COSMETICS INC.</i>	1991 08 16	Montréal
2863-0069 CRÉATIONS GIUSY INC.	1991 08 16	Montréal
2863-2008 C.R.M. GROUPE DESIGN INC.	1991 08 21	Longueuil
2863-0564 DELL QUÉBEC INC.	1991 08 16	Montréal
2863-1885 DÉPANNEUR CHEZ JEFF INC.	1991 08 21	Terrebonne
2864-1488 DÉPANNEUR VIAGAZ R.D.S. INC.	1991 08 20	Québec
2862-9889 DIANE FORTIER INC.	1991 08 15	Montréal
2863-1034 DIGITAL RADIOCOMMUNICATION INC.	1991 08 20	Laval
2863-1067 DISTRIBUTION CINÉ PLUS INC.	1991 08 20	Montréal
2861-7744 DISTRIBUTION DE REVUES CARON INC.	1991 08 22	Québec
2864-0845 DISTRIBUTIONS JEANTAL INC.	1991 08 21	Trois-Rivières
2862-9566 LES DISTRIBUTIONS RICHARD DUPRAS INC.	1991 08 15	Joliette
2863-0275 DISTRIBUTIONS ZOBO INC.	1991 08 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-1729 DUGAL, SON ET SCÈNE INC.	1991 08 21	Saint-Maurice
2863-1125 DUO ALUMINIUM INC.	1991 08 19	Longueuil
2861-7728 EAU DE SOURCE MONTMIREL (1991) INC.	1991 08 22	Charlevoix
2863-0622 ÉDIFICE 1981 MC GILL COLLEGE INC.	1991 08 22	Montréal
2864-2437 LES EMBALLAGES M.G. INC.	1991 08 20	Chicoutimi
2862-9780 ENGLING INC.	1991 08 15	Montréal
2862-9772 LES ENTREPRISES AXEA INC. AXEA ENTERPRISES INC.	1991 08 15	Montréal
2861-3495 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MAGELLA LAPOINTE INC.	1991 07 19	Baie-Comeau
2864-1579 LES ENTREPRISES LUC LINDSAY INC.	1991 08 16	Saint-Maurice
2864-1678 LES ENTREPRISES LYNECO INC.	1991 08 20	Québec
2862-9939 ENTREPRISES REPASCO INC. REPASCO ENTERPRISES INC.	1991 08 15	Montréal
2864-0696 LES ENTREPRISES SERGE GILBERT INC.	1991 08 19	Longueuil
2863-0333 ÉQUIPEMENT BTMT INC.	1991 08 19	Saint-Hyacinthe
2862-9996 ÉQUIPEMENT DE CONCERT D.B. INC.	1991 08 16	Montréal
2864-2379 ET-AL-MA INC.	1991 09 01	Beauce
2864-1629 FERME LEBRO INC.	1991 08 19	Québec
2861-6993 FERME MICHEL POULIOT INC.	1991 08 16	Roberval
2864-0852 FERME PAUL-MARIE BOIVIN INC.	1991 08 21	Roberval
2864-1587 LES FONDATIONS DEGRUCHY INC.	1991 08 16	Gaspé
2861-7793 GAÉTAN GAGNON RÉCUPÉRATION INC.	1991 08 23	Frontenac
2863-1737 GALERIE MING INC. MING GALLERY INC.	1991 08 21	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-1612 GARAGE JEAN & MICHEL INC.	1991 08 20	Beauharnois
2864-2445 GESTION DE LA BRUÈRE INC.	1991 08 20	Longueuil
2861-7702 GESTION DOCUMENTAIRE 2000 INC.	1991 08 21	Québec
2861-7645 GESTION D'ÉNERGIE BERNARD INC.	1991 08 20	Beauce
2862-9913 GESTION FINANCIÈRE IDÉAL G.F.I. INC.	1991 08 15	Terrebonne
2863-0523 GESTION G.P. BUD INC. G.P. BUD HOLDINGS INC.	1991 08 16	Montréal
2864-1876 GESTION JACQUES GENOIS INC.	1991 08 20	Québec
2860-5392 GESTION JEAN POMERLEAU INC.	1991 08 22	Kamouraska
2863-0259 GESTION J.H. DESMARTEAU INC.	1991 08 15	Longueuil
2862-9921 GESTION PAUL COUSINEAU INC.	1991 08 15	Longueuil
2864-1868 GESTION PIERRE ET NORMAND INC.	1991 08 20	Québec
2863-0234 GESTION RENEPIER INC.	1991 08 15	Montréal
2863-1554 GESTION VÉZINA INC.	1991 08 21	Joliette
2863-1216 GESTIONS V. MAURIELLO INC.	1991 08 19	Laval
2861-7652 GROUPE CONSEIL G.R.T. INC.	1991 08 21	Saint-François
2864-3062 GROUPE LODEC INC.	1991 08 23	Québec
2862-9798 G.T.S.C. TRANSPORT INC.	1991 08 15	Laval
2863-1869 HYDROCENTRE «ÉNERGIE-PLAN» QUÉBEC INC.	1991 08 20	Montréal
2863-0994 IMEX UNIVERSEL INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1513 IMMEUBLE 445, BOULEVARD SAINT-JOSEPH OUEST INC.	1991 08 21	Montréal
2861-7769 LES IMMEUBLES ASCO INC.	1991 08 22	Québec
2861-7686 LES IMMEUBLES BSL INC.	1991 08 20	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-0879 LES IMMEUBLES KAMALION INC.	1991 08 19	Montréal
2863-1703 IMTA INC.	1991 08 21	Bedford
2861-7579 INFOCOM SERVICES TECHNIQUES INC.	1991 08 20	Québec
2863-0945 LES INVESTISSEMENTS A.G.M. INC.	1991 08 20	Montréal
2864-1819 LES ISOLATIONS P.M. INC.	1991 08 22	Trois-Rivières
2864-1454 JEANS M. INC.	1991 08 19	Québec
2862-9947 LE JOURNAL LE LONGUEUILLOIS (1991) INC.	1991 08 15	Longueuil
2863-1604 K-7 MARKETING INC.	1991 08 20	Laval
2861-7736 LAMINAGE MONTMAGNY INC.	1991 08 22	Montmagny
2863-1505 LAURIN, LAURIN (1991) INC.	1991 08 21	Terrebonne
2862-9525 LAVAL SOL INC.	1991 08 15	Terrebonne
2863-1547 LESSARD & BÉRARD INC.	1991 08 21	Trois-Rivières
2863-0580 LINGERIE LA VIOLETTA INC.	1991 08 16	Montréal
2864-1561 LES LITIÈRES RIPBEC INC.	1991 08 19	Montmagny
2863-0192 LLOYD MCPHERSON INC.	1991 08 16	Montréal
2863-0309 LOUISE LAFRANCE INC.	1991 09 01	Longueuil
2863-1224 MARCEL JOHNSTON INC.	1991 08 20	Trois-Rivières
2863-0465 MENUISERIE BISSON & FILS INC.	1991 08 16	Richelieu
2864-3021 MESSAGERIE PASSE-PARTOUT INC.	1991 09 01	Québec
2864-1884 MULTI-SERVICES IMMOBILIERS PDG INC.	1991 08 20	Québec
2863-1489 M.R.L.C. QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-0374 PÂTISSERIE LE RENOUVEAU INC.	1991 08 19	Longueuil
2864-1504 LES PEINTRES COLORAMA INC.	1991 08 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-1877 PERFECTION N. M. INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1000 PÉTRO D.A.P. INC.	1991 08 20	Bedford
2863-0804 PISCICULTURE DU MONT MÉGANTIC (1991) INC.	1991 08 16	Terrebonne
2864-1553 LES PLACEMENTS DANIEL MARTEL INC.	1991 08 16	Alma
2863-1521 LES PLACEMENTS GEORGES BENOIT INC.	1991 08 21	Iberville
2864-1546 LES PLACEMENTS GILLES MARTEL INC.	1991 08 16	Alma
2862-9954 LES PLACEMENTS GUY BOUTHILLIER INC.	1991 08 16	Laval
2863-1182 LES PLACEMENTS ROGER ET LOUIS BOULET INC.	1991 08 19	Richelieu
2862-9582 PLANCHER MIRAGE ANDRÉ VILLENEUVE INC.	1991 08 15	Joliette
2863-1836 PLOMBERIE SIMON GAUVIN INC.	1991 08 20	Longueuil
2863-0341 LES PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES SMAC FILMS INC.	1991 08 19	Montréal
2863-0242 LES PRODUCTIONS ERIK PETERS INC.	1991 08 15	Longueuil
2862-9541 LES PRODUCTIONS LE LOTUS ROUGE INC. <i>RED LOTUS PRODUCTIONS INC.</i>	1991 08 15	Montréal
2863-0689 LES PRODUCTIONS PYRO-MÉDIA INC.	1991 08 19	Terrebonne
2864-1645 LES PRODUITS NATURELS LACOSTE LTÉE	1991 08 19	Longueuil
2863-1042 PROLATECH ÉLECTRONIQUE INC.	1991 08 20	Longueuil
2863-0390 PROPRIÉTÉ MIJASCO INC. <i>MIJASCO PROPERTIES INC.</i>	1991 08 19	Montréal
2863-1158 PRO-SERVICES RÉJEAN INC.	1991 08 19	Laval
2863-0978 QUÉBEC PIX-PRO INC.	1991 08 19	Montréal
2864-1686 RAMOR CORPORATION	1991 08 21	Québec
2864-1892 RANCH DES DEUX LACS INC.	1991 08 20	Alma

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-1538 REMORQUAGE TRANSPORT SAGUENAY (RTS) INC.	1991 08 16	Chicoutimi
2862-9855 RÉNOVATIONS LARSEN & FILS INC. LARSEN & SONS RENOVATIONS INC.	1991 08 14	Longueuil
2863-0200 LES RÉNOVATIONS M.A.R. INC.	1991 08 15	Longueuil
2864-1694 RÉPARTITIONS A. LESSARD INC.	1991 08 20	Québec
2864-1520 RÉPERTOIRE DES GENS D'AFFAIRES L.L. INC.	1991 08 19	Chicoutimi
2863-1638 RESTAURANT L'AUBERGADE INC.	1991 08 20	Bedford
2862-9970 RESTAURANT PANAMA INC. PANAMA RESTAURANT INC.	1991 08 16	Montréal
2861-7694 RO-JEANNE INC.	1991 08 21	Québec
2863-1349 R.G. MORNEAU INC.	1991 08 19	Rimouski
2864-2494 SANESTRIE INC.	1991 08 22	Saint-François
2864-2403 SÉCUR APPEL DE L'ESTRIE INC.	1991 08 19	Saint-François
2861-7660 SERDEM CONSULTANT INC.	1991 08 20	Beauce
2864-1447 SERVICE DE DÉNEIGEMENT G. MALLET INC.	1991 08 19	Québec
2863-0648 SERVICES CORPORATIFS DU MOULIN INC.	1991 09 01	Terrebonne
2863-0440 LES SERVICES D'ÉVALUATION LA RELÈVE INC.	1991 08 16	Joliette
2863-0556 LES SERVICES FINANCIERS GUY PAPILLON INC.	1991 08 19	Iberville
2863-1307 SERVICES TECHNIQUES L & R INC.	1991 08 20	Iberville
2863-1687 SOCIÉTÉ DE GESTION LUXUS INC.	1991 08 21	Montréal
2864-1835 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT R & D ANDROS INC.	1991 08 22	Québec
2864-1496 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS R & D STÉTHOS INC.	1991 08 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-1918 SPORT INTERNATIONAL D.V. INC.	1991 08 23	Québec
2863-0606 SPORTS DU FJORD INC.	1991 08 16	Chicoutimi
2863-1497 SYLVIPRO INC.	1991 08 21	Hull
2863-1851 SYSTÈMES INTÉRIEURS DENIS CARON LTÉE	1991 08 20	Longueuil
2863-1059 S.P.E.Q. TECHNOLOGIQUE INC.	1991 08 20	Montréal
2863-1695 TECHNOLOGIES GRANBY INC. GRANBY TECHNOLOGIES INC.	1991 08 21	Bedford
2863-0010 TRANSFAC INC.	1991 08 15	Longueuil
2863-0184 TRANSPORT A. FORTIN LTÉE	1991 08 16	Montréal
2861-7595 TRANSPORT CHRISTIAN LACASSE INC.	1991 08 20	Québec
2863-0366 TRANSPORT C. NADEAU (MONTRÉAL) LTÉE	1991 08 19	Beauharnois
2862-9830 TRANSPORT D'AUTO JOHANNE-PHILIPPE LTÉE	1991 08 14	Terrebonne
2864-0795 TRANSPORT MICHEL FRENETTE INC.	1991 08 20	Abitibi
2861-5326 TRANSPORT M. OUMET INC.	1991 07 31	Terrebonne
2863-2032 TRANSPORT R.J.R. CHARBONNEAU INC.	1991 08 21	Beauharnois
2860-5418 TREMOSAG INC.	1991 08 22	Chicoutimi
2864-1900 VAILLANTECH INC.	1991 08 23	Québec
2863-0325 VÊTEMENTS J.B.G. INC.	1991 08 19	Montréal
2863-0531 VIDÉO GRANDE ÉTOILE INC.	1991 08 16	Laval
2864-1603 VIRAGE ILLUMINATION INC.	1991 08 19	Québec
2863-0218 YVES ARCHAMBAULT INC.	1991 08 15	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2860-5400 YVES LEBEL (1991) INC.	1991 08 22	Kamouraska
2991		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

#### Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1162-6074 ACTON TRADING INC.	1964 10 15	1991 08 20	LES COMMERCES ACTON INC. ACTON TRADING INC.
1126-9446 ENTREPRISES DE TEINTURE SUPRÊME INC.	1957 07 19	1991 08 20	
1479-9621 ENTRETIEN PAYSAGISTE JEAN CLAUDE LTÉE	1977 08 01	1991 08 21	FIRME-CONSEILS J.C. HURTEAU LTÉE
1463-7037 EXPORTATION SCOVILL LTÉE	1975 12 31	1991 08 19	1463-7037 QUÉBEC INC.
1262-4060 GENEV CORPORATION	1964 09 17	1991 08 21	1262-4060 QUÉBEC INC.
1124-5917 HERB LEWIS CO. LTD.	1962 02 26	1991 08 16	
1638-7425 LES HUILES J. ST-PIERRE INC.	1979 09 11	1991 08 19	
1356-0669 LABORATOIRE D'OPTIQUE ST-PASCAL INC.	1974 02 15	1991 07 17	
1341-6037 L. VILLENEUVE & CIE (1973) LTÉE	1973 10 15	1991 08 21	
1462-6386 NOËL GUILLEMETTE & FILS, INC.	1975 10 15	1991 08 16	
1479-0927 PORTES ET CHÂSSIS EDDY BOULET INC.	1977 08 11	1991 08 20	
1283-2663 SAGLAND INC.	1961 04 17	1991 08 22	
1467-4097 TABAGIE SOULIGNY INC.	1976 05 27	1991 07 19	
1255-0000 VALLÉE & DUGAS INC.	1971 02 26	1991 08 21	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1169-0369 VITRERIE DU BAS DU FLEUVE INC.	1968 04 30	1991 08 19	
2992			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

**Délivrance d'un certificat de fusion**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2864-1249 2864-1249 QUÉBEC INC.	2631-4179 QUÉBEC INC. 2856-6917 QUÉBEC INC.	1991 08 14	Drummond
2864-0860 AUTOBUS TERREMONT LTÉE	AUTOBUS TERREBONNE INC. COMPAGNIE DE TRANSPORT DES LAURENTIDES LIMITÉE	1991 09 01	Joliette
2864-1470 CENTRE DE L'AUTO B. GIRARD INC.	CENTRE DE L'AUTO B. GIRARD INC. 2851-8942 QUÉBEC INC.	1991 08 15	Roberval
2864-0704 LES JARDINS PONDEV LTÉE  <i>PONDEV GARDENS LTD.</i>	LES JARDINS PONDEV LTÉE LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EL-PINE LTÉE	1991 08 19	Montréal
2864-1462 LES TRANSPORTS RÉGI INC.	GARAGE B.B.P. INC. LES TRANSPORTS RÉGI INC.	1991 09 01	Montmagny
2993			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

**Délivrance d'un certificat de modification**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2311-8193 2311-8193 QUÉBEC INC.	1984 10 29	1991 07 22	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2320-2229 2320-2229 QUÉBEC INC.	1985 04 30	1991 08 22	de la dénomination sociale: SURPLUS GÉNÉRAL TARDIF (1991) INC. TARDIF GENERAL SUPPLIES (1991) INC.
2434-5662 2434-5662 QUÉBEC INC.	1986 02 26	1991 08 19	1) de la dénomination sociale: LES CLUBS COMPLEXE C INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2526-3260 2526-3260 QUÉBEC INC.	1987 05 27	1991 08 19	de la dénomination sociale: GESTION DAVID POITRAS INC.
2532-7602 2532-7602 QUÉBEC INC.	1987 11 12	1991 08 20	du district: Saint-Hyacinthe
2549-3644 2549-3644 QUÉBEC INC.	1988 02 29	1991 08 20	de la dénomination sociale: R.S. BOUTIQUE CELLULAIRE PLUS INC.
2625-0621 2625-0621 QUÉBEC INC.	1988 10 05	1991 08 21	de la dénomination sociale: BLASTECK INTERNATIONAL INC.
2628-0115 2628-0115 QUÉBEC INC.	1988 11 15	1991 08 19	du district: Bedford
2640-4293 2640-4293 QUÉBEC INC.	1989 03 10	1991 08 21	de la dénomination sociale: PAKOPLUS INC.
2640-8195 2640-8195 QUÉBEC INC.	1989 03 21	1991 08 20	du district: Terrebonne
2640-8591 2640-8591 QUÉBEC INC.	1989 03 21	1991 07 15	de la dénomination sociale: RONALD LACASSE INC.
2737-0766 2737-0766 QUÉBEC INC.	1989 10 20	1991 08 20	de la dénomination sociale: TRANSPORT RICHARD ROGER INC.
2743-2970 2743-2970 QUÉBEC INC.	1989 12 20	1991 08 20	de la dénomination sociale: CODEVPRO INC.
2745-5807 2745-5807 QUÉBEC INC.	1989 12 27	1991 08 21	de la dénomination sociale: LAVE-AUTO ST-SAUVEUR INC.
2750-9314 2750-9314 QUÉBEC INC.		1991 08 20	du capital-actions
2752-7241 2752-7241 QUÉBEC INC.	1990 03 28	1991 08 16	du district: Bedford
2755-9715 2755-9715 QUÉBEC INC.	1990 04 30	1991 08 14	1) de la dénomination sociale: RÉFLEXION CAPITAL INC. 2) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2840-2741 2840-2741 QUÉBEC INC.	1990 09 17	1991 08 23	1) de la dénomination sociale: LES PAPIERS 3D INC. 2) des dispositions
2840-7609 2840-7609 QUÉBEC INC.	1990 09 26	1991 08 22	du capital-actions
2843-2193 2843-2193 QUÉBEC INC.	1990 11 05	1991 08 23	de la dénomination sociale: VERTDURE MÉTRO INC.
2846-9336 2846-9336 QUÉBEC INC.	1990 11 21	1991 08 14	de la dénomination sociale: CLUB VOYAGES VOYAGEC INC.
2848-8096 2848-8096 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 08 22	1) de la dénomination sociale: LES GESTIONS LOUIS FISETTE INC. 2) du district: Saint-François
2849-8749 2849-8749 QUÉBEC INC.	1991 02 05	1991 08 16	de la dénomination sociale: BISCUIT ADAR INC.
2850-3142 2850-3142 QUÉBEC INC.	1991 01 03	1991 08 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2851-3539 2851-3539 QUÉBEC INC.	1991 02 22	1991 08 20	de la dénomination sociale: PISCINES UNIES (QUÉBEC) INC.
2855-2644 2855-2644 QUÉBEC INC.	1991 04 11	1991 07 26	du district: Bedford
2855-8781 2855-8781 QUÉBEC INC.	1991 04 29	1991 08 16	de la dénomination sociale: SERVICE DE CONSULTATION G.D.F. INC.
2856-2296 2856-2296 QUÉBEC INC.	1991 04 15	1991 08 22	de la dénomination sociale: MONNAIES RIKI INC.
2857-5249 2857-5249 QUÉBEC INC.	1991 05 01	1991 07 23	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES GAËTAN MADORE INC. 2) du district: Laval
2858-8564 2858-8564 QUÉBEC INC.	1991 06 06	1991 07 16	de la dénomination sociale: REMORQUAGE OUTREMONT (1991) INC.
2859-1980 2859-1980 QUÉBEC INC.	1991 06 17	1991 08 16	de la dénomination sociale: SCOVILL CANADA INC.
2859-3010 2859-3010 QUÉBEC INC.	1991 06 18	1991 08 21	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS DE FILMS ST LTÉE ST FILM PRODUCTIONS LTD.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2859-9231 2859-9231 QUÉBEC INC.	1991 07 04	1991 08 19	de la dénomination sociale: HYBRIDE TECHNOLOGIES INC.
2860-0179 2860-0179 QUÉBEC INC.	1991 06 03	1991 08 21	de la dénomination sociale: AFFÛTAGE ÉCONOMIQUE Y.G. INC.
2860-0302 2860-0302 QUÉBEC INC.	1991 06 05	1991 08 16	du district: Frontenac
2860-5079 2860-5079 QUÉBEC INC.	1991 06 14	1991 08 19	du district: Terrebonne
2860-6606 2860-6606 QUÉBEC INC.	1991 06 21	1991 08 20	1) de la dénomination sociale: MULTIMEG ÉLECTRONIQUE (1991) INC. 2) du capital-actions
2861-0160 2861-0160 QUÉBEC INC.	1991 07 02	1991 08 19	du district: Laval
2861-0202 2861-0202 QUÉBEC INC.	1991 07 02	1991 08 19	du district: Laval
2861-8528 2861-8528 QUÉBEC INC.	1991 07 09	1991 08 15	de la dénomination sociale: INSTAMEUBLE INC.
2861-9278 2861-9278 QUÉBEC INC.	1991 07 11	1991 08 20	de la dénomination sociale: LES AUTOMOBILES KHAN INC.
2862-3890 2862-3890 QUÉBEC INC.	1991 07 26	1991 08 15	du capital-actions
2862-3908 2862-3908 QUÉBEC INC.	1991 07 26	1991 08 15	du capital-actions
2424-8486 LES ACIERS CRABEY & FILS INC.	1986 12 09	1991 08 22	1) de la dénomination sociale: LES ACIERS CRABEY ET DINELLE INC. 2) du district: Terrebonne
2439-7036 ALAIN MAINVILLE INC.	1986 08 21	1991 08 19	de la dénomination sociale: 2439-7036 QUÉBEC INC.
2436-7005 LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS LEFEBVRE INC.	1986 05 06	1991 08 16	1) de la dénomination sociale: 2436-7005 QUÉBEC INC. 2) du district: Drummond
2741-6866 ANIMALERIE FÉLICAN INC.	1989 10 25	1991 08 20	du district: Saint-Hyacinthe
1849-4294 AURÈLE BELLEMARE INC.	1981 08 13	1991 07 25	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 9

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2324-0609 BÉDARD, BÉDARD ET ASSOCIÉS LTÉE	1985 07 19	1991 08 16	de la dénomination sociale: BÉDARD, GIROUX ET ASSOCIÉS LTÉE
1156-0604 BISCUITS LECLERC LTÉE	1955 10 24	1991 08 19	du capital-actions
2528-5388 LES CARROSSERIES M.Y. LUSSIER INC.	1987 07 24	1991 08 16	de la dénomination sociale: LES CARROSSERIES ALAIN LUSSIER INC.
1145-2265 CONSTRUCTION KUNARD LTÉE	1952 08 07	1991 07 22	du district: Longueuil
2416-2216 LES CONSTRUCTIONS NATA INC.	1986 04 14	1991 08 19	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 3
1276-4221 CORPORATION D'INVESTISSEMENT MONTARVILLE	1954 01 25	1991 07 22	du district: Longueuil
2840-4416 LES CRÉATIONS HUGUES SOUCY INC.	1990 09 19	1991 08 20	du capital-actions
2625-4201 CRÉDIT-BAIL TRUSCAP INC.	1988 08 12	1991 08 13	de la dénomination sociale: CRÉDIT-BAIL SOGECOR INC.
2750-4604 DÉMÉNAGEMENT AVANT-GARDE LTÉE	1990 03 22	1991 08 21	de la dénomination sociale: LES EMBALLAGES UNIS INC.
1319-1846 DOMAINE SEIGNEURIAL INC.	1964 10 19	1991 07 22	du district: Longueuil
2757-0548 DUMAS BENOIT DESIGNERS INC.	1990 06 01	1991 08 21	1) de la dénomination sociale: ALIBI DESIGN D'INTÉRIEURS INC. 2) du district: Longueuil
2428-7120 ENTREPRISES DESIMCO INC.	1987 01 26	1991 08 16	1) de la dénomination sociale: ENTREPRISES DESCIMCO INC. 2) du district: Québec
2758-2766 LES ENTREPRISES LITHOGRAPHIQUES DU QUÉBEC EN URSS INC.	1990 07 19	1991 08 21	de la dénomination sociale:  GAMP ART & DESIGN INTERNATIONAL INC. GAMP INTERNATIONAL ART & DESIGN INC.
2632-2172 ENTREPRISES PHOTOTEB INC.	1988 11 24	1991 08 20	de la dénomination sociale: UN CONSORTIUM INTERNATIONAL DE BOIS (C.I.B.) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2533-6470 LES ENTREPRISES SERGE LEFORT INC.	1987 12 03	1991 08 20	du district: Longueuil
2860-1136 EQUIFOR 3 G INC.	1991 05 30	1991 08 22	de la dénomination sociale: EQUIFOR DÉGELIS INC.
1257-5114 ERNESCO LTÉE	1959 09 30	1991 07 22	du district: Longueuil
2434-8567 LA FERME CANINE & FÉLINE DE BONSECOURS INC.	1986 03 19	1991 08 21	du district: Saint-Hyacinthe
1642-9284 FERME C. BILODEAU INC.	1980 03 20	1991 08 23	du capital-actions
1241-5378 FOYER ST-BRUNO INC.	1970 07 07	1991 08 20	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'HÉBERGEMENT DES MOULINS INC. 2) des restrictions à l'activité
2155-5172 LES FRITES DU LAC INC.	1983 05 25	1991 08 22	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES PORKYDEV INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1626-7395 GÉRALD SAVARD INC.	1978 05 23	1991 08 22	du capital-actions
2542-1439 LES GESTIONS PAULINE PAQUET INC.	1987 12 16	1991 08 22	de la dénomination sociale: LE GROUPE MOPAGA INC.
1369-7073 GROUPE REZO-PRISME INC.	1974 09 19	1991 08 20	de la dénomination sociale: J.G.I. DISTRIBUTIONS INC.
2734-1742 HYPRESCON INC.	1989 07 21	1991 08 22	du capital-actions
2332-6218 LES INVESTISSEMENTS D.A.R. INC.	1985 12 31	1991 08 20	du district: Montréal
1351-4666 LUCIEN COUTURE & FILS INC.	1973 10 24	1991 08 19	du capital-actions
1351-4666 LUCIEN COUTURE & FILS INC.	1973 10 24	1991 08 19	du capital-actions
2859-6435 LUMIÈRES DE CITÉ D.L. INC.	1991 06 27	1991 08 19	de la dénomination sociale: LUMIÈRE CATALINA CANADA INC. CATALINA LIGHTING CANADA INC.
1371-3987 MARIE-CLAUDE THIBODEAU & ASSOCIÉS INC.	1975 02 20	1991 08 16	de la dénomination sociale: MARIE-CLAUDE THIBODEAU ET FILS INC.
2740-4805 N. S. JURDAK & ASSOCIÉS INC.	1989 12 05	1991 08 21	de la dénomination sociale: GESTION NASSA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1145-2281 PARC DES TILLEULS INC.	1954 06 07	1991 07 22	du district: Longueuil
2747-7207 PHYSIO SPORT DE MAISONNEUVE INC.	1990 01 24	1991 08 14	du capital-actions
1368-1150 POTEAUX LPB INC.	1974 05 06	1991 08 15	de la dénomination sociale: LES POTEAUX LPB INC. LPB POLES INC.
2548-2589 REMORQUAGE OUTREMONT, INC.	1988 02 08	1991 07 16	de la dénomination sociale: 2548-2589 QUÉBEC INC.
2853-6936 RÉSIDENCE LE BERCAIL INC.	1991 02 27	1991 08 21	de la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENT JANMIR INC.
2433-7743 RESPECS INC.	1985 10 16	1991 07 18	du district: Longueuil
2310-7220 SERVICES DE GESTION BARON INC.	1984 09 26	1991 08 19	ajoutant la version: BARON HOLDING SERVICES INC.
2757-0118 LES SERVICES DE TRANSPORT E.Y.L. INC.	1990 05 25	1991 08 16	de la dénomination sociale: TRANSPORT D.D.L. INC.
1354-6510 SURPLUS GÉNÉRAL TARDIF INC.	1974 03 11	1991 08 19	de la dénomination sociale: 1354-6510 QUÉBEC INC.
1858-0936 SYNERGIC INTERNATIONAL INC.	1982 05 18	1991 08 20	de la dénomination sociale: TRANSPORT R.G.R. INC.
2433-3494 SYSTÈMES LACASSE INC.	1987 02 26	1991 08 20	de la dénomination sociale: SYNERGIC INTERNATIONAL (1991) INC.
2759-3086 LES TOILES DU BAS ST-LAURENT INC.	1990 06 29	1991 08 16	du capital-actions
2842-9975 TRANSPORT D.L. LAVOIE INC.	1990 10 22	1991 08 19	de la dénomination sociale: 2842-9975 QUÉBEC INC.
1633-1761 TRANS-ACTION, LES IMMEUBLES NOVA INC.	1979 01 25	1991 08 16	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2547-3349 LES VERDURES BOIS-FRANCS INC.	1988 01 22	1991 08 21	de la dénomination sociale: GI-JA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2552-1972 VERTDURE SAGUENAY INC.	1988 05 17	1991 08 22	de la dénomination sociale: 2552-1972 QUÉBEC INC.
2994			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

### Compagnies (Partie III) — Loi sur les

#### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2864-2320 LES AMIS DE L'AUBERGE INC.	1991 08 19	250, Rang des Îles, Saint-Gédéon
2863-0705 ASSOCIATION CHINOISE DES AÎNÉS	1991 08 20	7038, rue Saint-Denis, Montréal
2861-3750 ASSOCIATION DE BOXE RÉCRÉO-ÉDUCATIVE (A.B.R.E.)	1991 08 19	320, rue Chabot, Vanier
2864-0837 L'ASSOCIATION DES AMATEURS DE CAMPING SAUVAGE LAC SACACOMIE	1991 08 22	174, rue Brunelle, Cap-de-la-Madeleine
2864-0662 ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS ET DIPLÔMÉES EN SCIENCE, TECHNOLOGIE ET SOCIÉTÉ DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	1991 08 20	515, rue Ste-Catherine ouest, bureau X-8920, Montréal
2864-2064 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-CALUMET INC.	1991 08 20	871, boulevard de la Chapelle, Pointe-Calumet
2864-0712 ASSOCIATION DES SCIEURS DE L'OUTAOUAIS	1991 08 20	159, rue Principale, Fasset
2864-0779 ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES DE LA LANGUE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	1991 08 21	3972, rue de l'Anjou, Jonquière
2864-2361 ASSOCIATION INFORMATIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1991 08 20	15, des Cèdres, Évain
2860-7372 BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA (OUTAOUAIS)	1991 08 21	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2864-0894 LE CAP DES JEUNES FAMILLES DE SAINT-HUBERT INC.	1991 08 23	4565, Légion, Saint-Hubert
2864-0829 CLINIQUE SANTÉ DE L'ESTRIE	1991 08 22	244, Dufrein, bureau 257, Sherbrooke
2864-1769 CLUB DE BRIDGE DES AÎNÉS DE ROSEMONT	1991 08 21	6755, 36 <sup>e</sup> Avenue, Montréal
2864-1397 LE CLUB DES VINS DE L'ÎLE D'ORLÉANS INC.	1991 08 19	20, rue Genest, Sainte-Pétronille, Île d'Orléans
2864-0647 CLUB LIONS ST-LAURENT	1991 08 20	980, Rochon, Saint-Laurent
2864-2395 CLUB OPTIMISTE COLOMBOURG INC.	1991 08 20	Colombourg
2864-0811 CLUB OPTIMISTE ST-ONÉSIME INC.	1991 08 22	12, rue de l'Église, Saint-Onésime
2864-1785 CLUB OPTIMISTE ST-ROCH-DES-AULNAIES, QUÉBEC INC.	1991 08 21	793, de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies
2861-2539 CLUB RADIO COMMUNICATION FARNHAM INC.	1991 08 19	Farnham
2864-2080 CLUB SOCIAL DU C.R.D.A. INC.	1991 08 20	3600, Casavant ouest, Saint-Hyacinthe
2863-0903 CLUB STATION RÉPÉTITRICE DE LAVAL	1991 08 20	655, De Brest, app. 3, Pont-Viau
2861-2042 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LACORNE	1991 08 19	380 A, Route 111, Lacorne
2864-2312 COMITÉ ORGANISATEUR DU 48 <sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE ESPÉRANTISTE <i>LOKA KONGRESA KOMITATO DE LA 48-A INTERNACIA JUNULARA KONGRESO</i>	1991 08 19	6358 A, rue de Bordeaux, Montréal
2864-2478 CONSEIL DÉVELOPPEMENT BIO-ALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE	1991 08 21	110, rue Beaudry nord, Joliette
2864-1777 CORPO '94	1991 08 21	6438, des Platanes, Charlesbourg
2861-2430 CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LAVAL	1991 08 19	1555, Croissant Dumoulin, Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2861-5409 DOMAINE DU JARDIN L.B.B. INC.	1991 08 21	1420, rue Etna, Val-Bélair
2861-2455 L'ÉVEIL DES CHÉRUBINS	1991 08 19	159, avenue Rouleau, Rimouski
2864-0886 LA FONDATION DE BIENFAISANCE DU CHEZ NOUS DES ARTISTES DU QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2864-0803 FONDATION DU PAVILLON ST-CHARLES DE LIMOILOU	1991 08 22	730, 8 <sup>e</sup> Avenue, Québec
2864-2353 FONDATION JEUNESSE ET CULTURE DU QUÉBEC	1991 08 19	Montréal
2864-2056 FONDATION MARIA MONTESSORI	1991 08 19	760, boulevard St-Germain, Saint-Laurent
2864-3039 FONDATION QUÉBEC SCIENCE	1991 08 23	2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2864-2429 LE FONDS D'ENTRAIDE DU POSTE 24 INC.	1991 08 20	944, Saint-Paul ouest, Montréal
2864-0787 GROUPE RÉCRÉATIF DE PETITE RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS INC.	1991 08 21	1067, Principale, Petite Rivière Saint-François
2864-1652 GROUPE SCIENVERT INC.	1991 08 19	115, 8 <sup>e</sup> Rue, Québec
2864-2411 HABITATION ALTERNATIVE LANAUDIÈRE	1991 08 20	258, rue Fabre, app. 7, Joliette
2864-2072 HIV ANONYMES	1991 08 21	2830 A, boulevard Gouin est, Montréal
2861-2448 MAISON DES JEUNES DE PINTENDRE	1991 08 19	344, 10 <sup>e</sup> Avenue, Pintendre
2864-0688 REGROUPEMENT POUR LES DROITS DES ASSISTÉES SOCIALES ET ASSISTÉS SOCIAUX DU GRAND MONTRÉAL <i>COALITION FOR THE RIGHTS OF WELFARE RECIPIENTS OF GREATER MONTRÉAL</i>	1991 08 20	1355, René Lévesque ouest, Montréal
2861-2463 SERVICE D'AIDE ET DE CONSULTATION SUR LE TRAVAIL DE LA HAUTE-YAMASKA	1991 08 19	294, rue Déragon, Granby

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2864-0654 LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE ENDOSCOPIQUE ET LAPAROSCOPIQUE DU QUÉBEC <i>QUÉBEC SOCIETY FOR ENDOSCOPIC AND LAPAROSCOPIC SURGERY</i>	1991 08 20	3840, St-Urbain, Montréal
2864-3013 LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉLEVATION DE LA CONSCIENCE DU QUÉBEC INC. <i>SOCIETY FOR HIGHER CONSCIOUSNESS OF QUÉBEC INC.</i>	1991 08 22	2605, du Plaza, Sillery
2862-1647 SOLIDARITÉ ATAXIE	1991 08 19	6216, rue Henri-Julien, Montréal
2863-0424 SUPRÊME CONSEIL FRANCOPHONE DU CANADA	1991 08 20	550, Abercorn, Mont Royal
2864-1793 THÉÂTRE DAPPERTUTTO	1991 08 22	170, rue Saunders, Québec
2864-2098 THÉÂTRE DES ALENTOURS (1991)	1991 08 21	7370, rue Dumesnil, Saint-Léonard
2863-0911 THÉÂTRE LE DÉLUGE	1991 08 22	4057, Coloniale, bureau 2, Montréal
2864-2460 VIE VA CITÉ DES MALO	1991 08 21	5, rue Lemoyne, Gatineau
2995		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2417-2496 ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CENTRE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES (A.E.C.E.A.)	1986 06 25	1991 08 19	de la dénomination sociale: ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'ÉCOLE LOUIS-JOLLIET (A.E.E.L.J.) INC.
2634-5678 ASSOCIATION HUMANITAIRE LEBANUS	1989 01 25	1991 08 19	1) des objets 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1305-3293 ASSOCIATION POUR DÉFICIENTS MENTAUX DE LAVAL INC.	1961 12 21	1991 08 20	1) de la dénomination sociale:  ASSOCIATION DE LAVAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (ALDI) INC. 2) du siège social: 3619, autoroute 440 ouest, bureau 100, Laval
2734-8648 CLUB CHINOIS DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC	1989 08 29	1991 08 20	de la dénomination sociale: CLUB CHINOIS DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC AFFILIÉ À L'UNION DES CHINOIS DU CAMBODGE AU CANADA
1843-9356 CLUB DE PHOTO PRISE «1» DE MASCOUCHE INC.	1981 04 16	1991 08 19	1) de la dénomination sociale:  L'ASSOCIATION DES PHOTOGRAPHES ARTISANS DE MASCOUCHE 2) du siège social: 3034, rue Ste-Marie, Mascouche
1343-9260 CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT SAGUENAY- LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU	1973 09 21	1991 08 21	de la dénomination sociale:  CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
2737-1384 LA GALERIE FOKUS	1989 10 20	1991 08 21	1) des objets 2) des dispositions
2737-0253 GROUPE D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DU SIDA DANS LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE (GAP-SIDA)	1990 01 05	1991 08 21	1) de la dénomination sociale:  GROUPE D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DU SIDA (GAP-SIDA) 2) des objets
2553-1492 LES PRODUCTIONS VOLT-FACE INC.	1988 05 26	1991 08 21	1) des objets 2) des dispositions
1283-1517 THE YOUTH WELFARE ASSOCIATION OF RUPERT	1962 06 06	1991 08 19	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers

**Compagnies (Divers) — Loi sur les****Dissolution (Article 28)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2149-4570 2149-4570 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1991 08 19
2315-2077 2315-2077 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1991 08 19
2323-3786 2323-3786 QUÉBEC INC.	1985 07 02	1991 08 19
2331-6573 2331-6573 QUÉBEC INC.	1985 12 10	1991 08 19
2431-6853 2431-6853 QUÉBEC INC.	1987 03 27	1991 08 19
2550-0596 2550-0596 QUÉBEC INC.	1988 03 07	1991 08 19
2553-3944 2553-3944 QUÉBEC INC.	1988 06 13	1991 08 19
2621-3447 2621-3447 QUÉBEC INC.	1988 07 29	1991 08 19
2645-9420 2645-9420 QUÉBEC INC.	1989 05 09	1991 08 19
2645-9438 2645-9438 QUÉBEC INC.	1989 05 09	1991 08 19
2645-9446 2645-9446 QUÉBEC INC.	1989 05 09	1991 08 19
2852-4809 2852-4809 QUÉBEC INC.	1991 03 26	1991 08 19
2548-3785 LES ADMINISTRATEURS D'INVERNESS INC.	1988 02 10	1991 08 19
2430-9700 ASSOCIATION DE LA DANSE DE SAINT-EUSTACHE	1987 03 20	1991 08 19
2840-3939 ASSOCIATION TAD-CHIC	1990 09 26	1991 08 19
1101-0964 AUSONIA SUPERMARCHÉ INC.	1967 10 25	1991 08 19
2757-8079 BELDECO INC.	1990 06 12	1991 08 19
2634-6445 BIJOUX ENCORE INC.	1989 01 27	1991 08 19
2437-9299 BOUCHERIE CHARCUTERIE DE TOURS INC.	1986 06 13	1991 08 19

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2159-4080 AU CAFÉ GIVRAL INC.	1983 08 25	1991 08 19
2419-5372 CHAYER ET DESJARDINS INC.	1986 08 19	1991 08 19
2625-8673 CONDOS 5 SAISONS INC.	1988 08 25	1991 08 19
2549-3321 LES CONSTRUCTIONS MULTITEC LTÉE	1988 02 29	1991 08 19
2543-6601 COURRIER ATOME INC.	1988 01 25	1991 08 19
2324-9725 COUSIN CUISINE INC.	1985 08 09	1991 08 19
1259-8983 ÉDIFICE GUARANTEE FIT INC.	1962 05 15	1991 08 19
1850-9844 ENTREPRISE FORESTIÈRE J.L. INC.	1981 10 02	1991 08 19
1461-6254 ENTREPRISES J.M. LALONDE INC.	1975 09 17	1991 08 19
1107-7799 EUGÈNE BINETTE CIE LTÉE	1982 12 20	1991 08 19
2328-7469 LES FILMS CROISADES INC.	1985 10 09	1991 08 19
2544-1841 GESTION MITCHELSON INC.	1987 12 21	1991 08 19
2435-2676 LES HABITATIONS COURCHEVEL INC.	1986 04 01	1991 08 19
2637-5907 IMMEUBLES TÉLÉ-VISITE INC.	1989 02 27	1991 08 19
2622-7413 INFLUENCE PLUS INC.	1988 07 06	1991 08 19
1355-4563 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ROGER DARGIS INC.	1974 04 01	1991 08 19
2532-2041 INVESTISSEMENTS DU MOUCHEL ET ARCOUETTE (I.D.E.A.) ET ASS. LTÉE	1987 10 28	1991 08 19
1331-1865 I. RICHER & FILS INC.	1973 05 28	1991 08 19
1134-6897 LAKESHORE MOTORS LTD.	1960 09 27	1991 08 19
2552-5999 MAÇONNERIE 1987 INC.	1988 04 06	1991 08 19
1466-9980 MOTEL A. GAGNON INC.	1976 05 10	1991 08 19
2525-1166 LES PRODUCTIONS DE FILMS TRILOGIE INC.	1987 04 29	1991 08 19

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1645-8770 SERVICE COMMUNAUTAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE LOGEMENT DE VERDUN	1980 07 04	1991 08 19
1855-8577 SLPA INTERNATIONAL INC.	1982 04 20	1991 08 19
2527-9894 SOVESTOR INC.	1987 07 06	1991 08 19
2317-3990 LE SPÉCIALISTE DU PARE-BRISE G.C. INC.	1985 03 06	1991 08 19
2320-5313 SPEC-ACTION INC.	1985 07 23	1991 08 19
2743-0586 LES STAGES FRANCE-TAD	1989 12 18	1991 08 19
2415-3355 LES TERRASSES TAILLON INC.	1986 04 10	1991 08 19
2420-1303 TRANSPORT LABOISSONNIÈRE INC.	1986 09 15	1991 08 19
2532-7339 VARIÉTÉS LYANE INC.	1987 11 11	1991 08 19
1366-6003 VÉLO SPORT INC.	1975 08 18	1991 08 19
1168-2770 WALTER GAGNÉ LTÉE	1959 11 26	1991 08 19

*L'inspecteur général des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2997

#### Dissolution — Demandes de

##### 2429-8572 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2429-8572 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 20 août 1991

74843

*Pour la compagnie,  
DANIEL TREMBLAY*

##### 2619-9935 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2619-9935 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauharnois, le 21 août 1991

74824

*Le président,  
RICHARD BOIES*

##### 2627-6394 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2627-6394 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 août 1991

74793

*Le procureur de la compagnie,  
DENIS COURTEMANCHE, avocat*

##### 2734-6519 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2734-6519 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Michel-de-Napierville, le 26 août 1991

74844

*La présidente,  
CHRISTINE CHENAIL*

**AU FIL DES MOTS INC.**

Prenez avis que la compagnie «AU FIL DES MOTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pierrefonds, le 19 août 1991

74798

*La présidente,*  
ESTHER VIENS

**BOIS DELTA LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «BOIS DELTA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 19 août 1991

74806

*Le procureur de la compagnie,*  
DENIS RIOUX, avocat

**CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE BELLEFEUILLE**

Prenez avis que la compagnie «CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE BELLEFEUILLE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bellefeuille, le 25 février 1991

74835

*Le président,*  
LUCIEN LAROCHE

**CORPORATION ROJAK ROJAK CORPORATION**

Prenez avis que la compagnie «CORPORATION ROJAK — ROJAK CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 août 1991

74780

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS & VINEBERG

**CRÈMERIE ST-FIDÈLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «CRÈMERIE ST-FIDÈLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 22 août 1991

74838

*Les procureurs de la compagnie,*  
LEMIEUX ROUTHIER GAGNON BEAUPRÉ ET ASSOCIÉS

**DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURSHIP — JEUNESSE ARTHABASKA INC.**

Prenez avis que la compagnie «DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURSHIP — JEUNESSE ARTHABASKA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 8 août 1991

74804

*Le secrétaire de la compagnie,*  
ALAIN LAVEAULT

**FLIKBEN INC**

Prenez avis que la compagnie «FLIKBEN INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 17 août 1991

74840

*Pour la compagnie,*  
BENOIT CÔTÉ

**GÉRARD LAGACÉ LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «GÉRARD LAGACÉ LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 19 août 1991

74805

*Le procureur de la compagnie,*  
DENIS RIOUX, avocat

**GESTION AUDI INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION AUDI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 août 1991

74821

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL JOBIN, avocat

**GESTION FOGEL INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION FOGEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 août 1991

74772

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS FRIEDMAN & KOTLER

**GESTION JOYAL, SHOONER, ADAM, LAFORCE (1988) INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION JOYAL, SHOONER, ADAM, LAFORCE (1988) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 23 août 1991

74795

*Le procureur de la compagnie,*  
MANON ADAM, notaire

**GESTION RICHARD BOIES INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION RICHARD BOIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauharnois, le 21 août 1991

74823

*Le président,*  
RICHARD BOIES

**GESTION ROPAL LTÉE  
ROPAL HOLDINGS LTD.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION ROPAL LTÉE — ROPAL HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 août 1991

74777

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS & VINEBERG

**GESTIONS BOWCAN INC.  
BOWCAN HOLDINGS INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTIONS BOWCAN INC. — BOWCAN HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 août 1991

74781

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS & VINEBERG

**GUY JETTÉ INC.**

Prenez avis que la compagnie «GUY JETTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eugène, le 31 juillet 1991

74794

*La secrétaire de la compagnie,*  
CLAIRE JETTÉ

**KÉLINA INC.**

Prenez avis que la compagnie «KÉLINA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 26 août 1991

74803

*Le président,*  
RÉJEAN SIROIS

**LABORATOIRES DEL (CANADA) LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «LABORATOIRES DEL (CANADA) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 août 1991

74773

*Le secrétaire de la compagnie,*  
MONROE ABBEY, C.M., Q.C., C.R.

**LES DÉVELOPPEMENTS AZUR INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES DÉVELOPPEMENTS AZUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 septembre 1991

74819

*Le procureur de la compagnie,*  
ALAIN LAMOUREUX, notaire

**LES ENTREPRISES C. DIONNE ET ASSOCIÉS INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES C. DIONNE ET ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 19 août 1991

74826

*La présidente,*  
MARIETTE CORRIVEAU

**LES ENTREPRISES J.M. DELONGCHAMPS INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES J.M. DELONGCHAMPS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 23 août 1991

74816

*Le président,*  
JEAN-MARIE DELONGCHAMPS

**LES ENTREPRISES PROCUB DE L'ESTRIE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES PROCUB DE L'ESTRIE INC.» demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission de se dissoudre.

Thetford Mines, le 22 août 1991

74797

*Le président,*  
ANDRÉ LATULIPPE

#### LES HABITATIONS POUR VOUS LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES HABITATIONS POUR VOUS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Doré, le 10 août 1991

74836

*Le vice-président,*  
DANY COULOMBE

#### LES SYSTÈMES AUDI INC.

Prenez avis que la compagnie «LES SYSTÈMES AUDI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 août 1991

74822

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL JOBIN, avocat

#### LEVITT-SÉCURITÉ LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LEVITT-SÉCURITÉ LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juin 1991

74845

*Les procureurs de la compagnie,*  
STIKEMAN, ELLIOTT

#### N. JACQUES ET LÉTOURNEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «N. JACQUES ET LÉTOURNEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 22 août 1991

74802

*La secrétaire de la compagnie,*  
SUZANNE JACQUES

#### PLACEMENTS HEROL INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS HEROL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 26 août 1991

74796

*La secrétaire de la compagnie,*  
ROLANDE TANGUAY

#### PORTES MÉCANIQUES P.S. INC.

Prenez avis que la compagnie «PORTES MÉCANIQUES P.S. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bégin, le 27 août 1991

74800

*Le président,*  
MICHEL SAVARD

#### PROMOTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DE LA PRODUCTION (PRODEGOP) INC.

Prenez avis que la compagnie «PROMOTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DE LA PRODUCTION (PRODEGOP) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 26 août 1991

74841

*La trésorière,*  
SYLVIE CARON

#### QUALIPHOTO INC.

Prenez avis que la compagnie «QUALIPHOTO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 août 1991

74774

*Les procureurs de la compagnie,*  
MACKENZIE GERVAIS

#### RÉJEAN ET LAREAU INC.

Prenez avis que la compagnie «RÉJEAN ET LAREAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 27 août 1991

74775

*L'administrateur,*  
RÉJEAN CHARRON

#### SOCIÉTÉ DE GESTION LAGACÉ (SOGEL) INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION LAGACÉ (SOGEL) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 19 août 1991

tions financières la permission de se dissoudre.

74807

*Le procureur de la compagnie,*  
DENIS RIOUX, *avocat*

Notre-Dame-de-la-Merci, le 28 août 1991

74832

*Le président,*  
PIERRE POTHIER**STATION PISCICOLE LAURENTIENNE INC.**

Prenez avis que la compagnie «STATION PISCICOLE LAURENTIENNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institu-

**Compagnies étrangères — Loi sur les****Permis de faire affaires (Accordé)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2977-9055 ** COMPAGNIE PÉTROLIÈRE WESTERN INC.	1991 08 22	M. Maurice A. Forget, Tour de la Bourse, bureau 3400, 800, Place Victoria, Montréal	Tour de la Bourse, bureau 3400, 800, Place Victoria, Montréal
2986-0301 ** ENTREPRISES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE MACHINERIE (A.C.) INC.	1991 08 22	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2770-5920 * LES ÉQUIPEMENTS HOULE HI-REACH LTÉE	1991 08 21	MM. Ogilvy, Renault, 1981, avenue McGill College, Montréal	1981, avenue McGill College, Montréal
2978-7116 ** PRODUITS D'ISOLATION PLASTISPAN LTÉE	1991 08 19	Lorna J. Telfer, «Le Windsor», 1170, rue Peel, 5e étage, Montréal	«Le Windsor», 1170, rue Peel, 5e étage, Montréal

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

2999

**Permis de faire affaires (Émission)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant les corporations suivantes à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1129-6035 * COFFRAGE EFCO INC.	1991 08 22

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2998

**Compagnies étrangères — Loi sur les****Changement de l'époque où la société doit se terminer**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'époque où la société doit se terminer:

Raison sociale de la société	Époque où se terminera la société	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN GAZ METROPOLITAIN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	2090 09 30	1991 08 05
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALLEYRAND	2091 12 31	1991 08 12

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

3013

**Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les****Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN GAZ METROPOLITAIN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZPLUS GAZPLUS AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1991 08 05
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PUR-SANG VII SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS VII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION JWK (# 4) 1989 JWK (#4) 1989 EXPLORATION AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1991 08 20
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOUS LE SIGNE DU POISSON SOUS LE SIGNE DU POISSON AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FONDS DE FILMS X, 1988 1988 FILM FUND X AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1991 08 14

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

3011

**Changement dans la nature de leurs affaires**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé la nature de ses affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de ses affaires	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN GAZ METROPOLITAIN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	La société en commandite n'exercera que des activités dans le secteur énergétique qui sont réglementées par une autorité de réglementation et des activités non réglementées reliées au gaz, soit des activités, autres que l'exploration de gaz naturel, qui sont directement ou indirectement complémentaires à la distribution, à l'emmagasinage et au transport de gaz naturel.	1991 08 05

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

3012

**Changement de leur établissement principal**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé l'endroit de son établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 380 SAMUEL DE CHAMPLAIN	1555, Salaberry Chambly J3L 4J8	1991 08 29

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Longueuil,  
GUY BOIVIN*

3019

**Changement de leur établissement principal**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 425-427 THIBODEAU	12467, avenue de Rivoli, Montréal, QC, H4J 2L8	1991 08 22
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 855, BOUL. L'ANGE-GARDIEN NORD À L'ASSOMPTION	5199, rue Sherbrooke Est, bureau 4200, Montréal, QC, H1T 3X3	1991 08 22
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 945, BOUL. MONTARVILLE À BOUCHERVILLE	5199, rue Sherbrooke Est, bureau 4200, Montréal, QC, H1T 3X3	1991 08 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PRODUCTION PÉTROLIÈRE & GAZIÈRE ALKEBEC No. 1 <i>ALKEBEC OIL &amp; GAS PRODUCTION PARTNERSHIP NO. 1</i>	1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2205, Montréal, QC, H3B 4T3	1991 08 16
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOYER MONTARVILLE À BOUCHERVILLE	5199, rue Sherbrooke Est, Montréal, QC, H1T 3X3	1991 08 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE EURÉKA	1255, carré Philips, local 755, Montréal, QC, H3B 3G1	1991 08 05
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PUR-SANG VII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS VII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1981, McGill College Avenue, local 575, Montréal, QC, H3A 2X1	1991 08 20
GESTION LEGROS ET FRÈRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4250, rue Jean-Rivard, Montréal, QC	1991 08 08

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOUS LE SIGNE DU POISSON SOUS LE SIGNE DU POISSON AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	2100, Sainte-Catherine Ouest, local 900, Montréal, QC, H3H 2T3	1991 08 14
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALLEYRAND	8298, boulevard Pie-IX, Montréal, QC, H1Z 4E8	1991 08 12

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

3007

**Dissolution**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de la société en commandite suivante ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES FONTENEAU 1990 FONTENEAU RESOURCES 1990 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1988 12 22	169, rue Perreault, Val-d'Or, QC, J9P 1T0	1991 08 13

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

3010

**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMEUBLES TRACY	1991 08 23	807, route Marie-Victorin Tracy J3R 1L1

Sorel, le 23 août 1991

*Le protonotaire de la Cour supérieure,  
G. CHAMPAGNE*

3022

**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ABS ABS LIMITED PARTNERSHIP	1991 08 21	5387, Rivard, Montréal, QC, H2J 2P4
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CAI CAPITAL ASSOCIÉS CAI CAPITAL PARTNERS AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1991 08 19	3429, Drummond, local 200, Montréal, QC, H3G 1X6
LES IMMEUBLES RAMCO SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1991 08 14	800, Victoria Square, local 4700, Montréal, QC, H4Z 1H6
PRODUCTIONS SNAPSHOT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SNAPSHOT PRODUCTIONS AND COMPANY LIMITED	1991 08 16	1219, montée de Liesse, Saint-Laurent, QC, H4S 1J7
VALDI. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VALDI AND COMPANY. LIMITED PARTNERSHIP	1991 08 23	3500, boulevard de Maisonneuve Ouest, 2, place Alexis-Nihon, 24 <sup>e</sup> étage, Westmount, QC, H3Z 1Y3

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

3008

**Remplacement d'un commandité**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a remplacé ou ajouté un ou des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 380 SAMUEL DE CHAMPLAIN	2861-0111 QUÉBEC INC. 1555, Salaberry, Chambly, QC, J3L 4J8	GESTION SAMUEL DE CHAMPLAIN INC.	1991 08 29

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Longueuil,  
GUY BOIVIN*

3018

**Remplacement d'un commandité**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé un commandité:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 425-427 THIBODEAU	GESTION 425-427 THIBODEAU INC.	M. YVES FOISY	1991 08 22
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 855, BOUL. L'ANGE-GARDIEN NORD À L'ASSOMPTION	2861-9765 QUÉBEC INC.	2624-5738 QUÉBEC INC.	1991 08 22
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 945, BOUL. MONTARVILLE À BOUCHERVILLE	2846-5227 QUÉBEC INC.	2633-0050 QUÉBEC INC.	1991 08 07
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOYER MONTARVILLE À BOUCHERVILLE	2846-5227 QUÉBEC INC.	2633-0050 QUÉBEC INC.	1991 08 07
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALLEYRAND	LÉO LÉVEILLÉ, assureur-vie  GERMAIN LAVOIE, chef de dépôt  VINCENT GRANGER, professeur  MARIELLE HAMELIN, agent  RAYMOND TÉTREULT, chef service  CLAUDE BERNARD, médecin  JEAN-GUY BOIVIN, administrateur  JEANNINE VALLÉE-BOIVIN  YVAN POIRIER, conseiller  ROBERT ST-JEAN, assureur-vie  GAÉTAN PILON, médecin  ALAIN D. CHARBONNEAU, directeur  ANDRÉ GUÉRIN, chef du personnel  PIERRE TRUDEAU, vice-prés. vente  GILLES ROBERT, chef d'opération  ANDRÉ THÉORET, contremaître	132885 CANADA LTÉE	1991 08 12

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
	JACQUELIN MARCEAU, ingénieur		
	MARCEL GIGUÈRE, directeur		
	GILLES OLIVIER, gérant régional		
	MARCEL SAINDON, chef d'opération		
	ANDRÉ LESSARD, ingénieur		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MARCHEUR (1990) THE HIKER (1990) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	QUADRANT FILMS LIMITED	C/FP MANAGEMENT INC.	1991 08 12
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PALM SPRINGS PALM SPRINGS & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	DÉVELOPPEMENT MARINE CÔTE OUEST COMMANDITE I INC. MARINE WEST COAST DEVELOPMENT GENERAL PARTNER I INC.	LE GROUPE MARINE COMMANDITE I INC. THE MARINE GROUP GENERAL PARTNER I INC.	1991 08 13
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE EUREKA	2862-3718 QUÉBEC INC.	GESTION 7305 MARIE- VICTORIN INC.	1991 08 05
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PUR-SANG VII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS VII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	MONTEBELLO BLOODSTOCK MANAGEMENT VII INC.	NEIL WIENER	1991 08 20

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal  
CLAUDE LEBEAU*

3009

### Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 380 SAMUEL DE CHAMPLAIN	1555, Salaberry Chambly J3L 4J8	1991 08 29

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Longueuil,  
GUY BOIVIN*

3020

## Inspecteur général des institutions financières

### Assurances — Loi sur les

#### Château compagnie d'assurance

##### Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de Château compagnie d'assurance a été modifié et autorisé désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement au Québec.

Le siège social de la compagnie est situé au 2300, Yonge Street, Suite 600, Toronto (Ontario), M4P 2X3. Le représentant principal au Québec est monsieur J.C. Gaudreau, 1400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 10<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 1M8.

Québec, le 30 août 1991

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*

3017

JEAN-MARIE BOUCHARD

## Liquidation des compagnies — Loi sur la

### P. C. HYDRAULIQUE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « P. C. HYDRAULIQUE INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 1A, en date du 1988 04 29 avec siège social au 105, Portage des Mousses, Port-Cartier a été dissoute le 1991 08 26 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*

74778

JEAN-MARIE BOUCHARD  
2617-5869

## Ministères — Avis concernant les

### Affaires municipales

#### Divers

#### La Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine

Avis est donné que le sous-ministre des Affaires municipales, a, conformément aux pouvoirs que la loi lui confère et en vertu des articles 468.11 de la Loi sur les cités et villes et 580 du Code municipal, décrété le 27 août 1991, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « La Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine » laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée le 15 mai 1991 par les villes de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale, les villages de Saint-Pic, de Saint-Dominique, de Saint-Liboire, de Sainte-Madeleine et d'Upton, les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot, de Saint-Hugues, et de Saint-Marcel-de-Richelieu et les paroisses de Sainte-Rosalie, de Saint-Liboire, de Saint-Louis, de La Présentation, de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, de Saint-Jude, de la partie sud de Saint-Bernard, de Saint-Barnabé, de Saint-André-d'Acton, de Saint-Théodore-d'Acton et de Saint-Nazaire-d'Acton, autorisée par les règlements numéros 1117, 1079-91, 411, 91-24-1 (modifiant le règlement numéro 91-24), 143, 296, 334-91, 95-91, 88, 91-174 (modifiant le règlement numéro 91-172), 448-91, 269, 259-91, 395, 205 (modifiant le règlement numéro 204), 243-91 (modifiant le règlement numéro 241-91), 91-1, 382-91 (modifiant le règlement numéro 381-91), 298 (modifiant le règlement numéro 295), 276-91 et 173-91, telle qu'approuvée le 27 août 1991.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 580, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 27 août 1991

3014

*Le sous-ministre,  
FLORENT GAGNÉ*

#### Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 27 août 1991, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la paroisse de Sainte-Christine en celui de municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, située dans la municipalité régionale de comté de Portneuf.

*Le ministre des Affaires municipales,  
CLAUDE RYAN*

3016

#### Municipalité de Saint-Épiphane

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 27 août 1991, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la paroisse de Saint-Épiphane

en celui de municipalité de Saint-Épiphanie, municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup.

3016

*Le ministre des Affaires municipales,*  
CLAUDE RYAN

#### Ville de Lac-Delage

Avis est donné, conformément à l'article 45 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), que le ministre des Affaires municipales a fixé à 4 le nombre de conseillers de la ville de Lac-Delage.

3023

*Le ministre des Affaires municipales,*  
*responsable de l'Habitation,*  
CLAUDE RYAN

### Office des professions du Québec

#### Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) que le Comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec a radié, de façon permanente, monsieur Conrad Rousseau du Tableau de la Corporation, en vertu d'une décision rendue le 8 août 1990.

74817

*Le président de l'Office*  
*des professions du Québec,*  
THOMAS J. MULCAIR

### Proclamations

[L.S.]  
Gouvernement  
du Québec

MARTIAL ASSELIN

#### Proclamation

Concernant la tenue à Chisasibi, Kuujuaq et Kuujuarapik, dans le district judiciaire d'Abitibi, des termes et séances de la Cour supérieure de ce district et de ses juges

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Les termes et séances de la Cour supérieure du district judiciaire d'Abitibi, dont le chef-lieu est situé à Amos, et des juges de ce tribunal, sont aussi tenus aux endroits suivants:

— Chisasibi, municipalité située dans le district judiciaire d'Abitibi, dans l'immeuble connu sous le nom de: Centre commercial de Chisasibi;

— Kuujuaq, municipalité située dans le district judiciaire d'Abitibi, dans l'immeuble connu sous le nom de: Édifice gouvernemental;

— Kuujuarapik, municipalité située dans le district judiciaire d'Abitibi, dans l'immeuble connu sous le nom de: Édifice administratif.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de la Justice adoptée le 21 août 1991, par le décret du gouvernement du Québec numéro 1158-91.

En vertu de l'article 52 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), les termes et séances de la Cour supérieure et des juges de ce tribunal sont tenus au chef-lieu des différents districts judiciaires du Québec ou à l'endroit qui peut être fixé par l'autorité compétente.

En vertu de l'article 51 de cette loi, le gouvernement peut, par proclamation, ordonner que les termes et séances de la Cour supérieure et des juges de ce tribunal soient aussi tenus dans un endroit du district judiciaire autre que celui où est situé le chef-lieu.

Québec, le 21 août 1991

*Le sous-procureur général,*  
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509

Folio: 105

3015

### Protection du territoire agricole — Loi sur la

#### Divers

#### Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 28 août 1991, par le décret numéro 1169-91, les plans concernant la révision des zones agricoles des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans	Corporations municipales
8.0-17240	Beaupré (V)
8.0-17320	Château-Richer (V)
8.0-17400	L'Ange-Gardien (P)
8.0-17280	Sainte-Anne-de-Beaupré (V)
8.0-17160	Saint-Ferréol-les-Neiges (SD)
* 8.0-17360	Saint-Jean-de-Boischatel (VL)
8.0-17200	Saint-Joachim (P)
8.0-17140	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente (P)
8.0-17120	Saint-Tite-des-Caps (SD)
* 8.0-17920	Territoires non organisés

\* Municipalités dont la zone agricole ne retient aucun lot

3021

*Le président,*  
JEAN PROTEAU

### Municipalité régionale de comté de L'Amiante

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 28 août 1991, par le décret numéro 1168-91, les plans concernant la révision des zones agricoles des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté de L'Amiante.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans	Corporations municipales
8.0-26200	Beaulac (VL)
8.0-27220	Black Lake (V)
8.0-26600	Disraëli (V)
8.0-26620	Disraëli (P)
8.0-23460	East Broughton (SD)
8.0-23480	East Broughton Station (VL)
8.0-26250	Garthby (CT)
8.0-27290	Irlande (SD)
8.0-27420	Kinnear's Mills (SD)
8.0-27170	Pontbriand (SD)
8.0-27260	Rivière-Blanche (SD)
8.0-27150	Robertsonville (VL)
8.0-23500	Sacré-Coeur-de-Jésus (P)
8.0-27130	Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud (P)
8.0-27280	Saint-Adrien-d'Irlande (SD)
8.0-27110	Sainte-Anne-du-Lac (VL)
8.0-23440	Sainte-Clothilde-de-Beauce (SD)
8.0-26680	Saint-Fortunat (SD)
8.0-27470	Saint-Jacques-de-Leeds (SD)
8.0-26640	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P)
8.0-27400	Saint-Jean-de-Brébeuf (SD)
8.0-27210	Saint-Joseph-de-Coleraine (SD)
8.0-26660	Saint-Julien (P)
8.0-24770	Saint-Méthode-de-Frontenac (SD)
8.0-23780	Saint-Pierre-de-Broughton (SD)
8.0-26110	Sainte-Praxède (P)
* 8.0-27240	Thetford Mines (V)
8.0-27190	Thetford-Partie-Sud (CT)

\* Municipalités dont la zone agricole ne retient aucun lot

3021

*Le président,*  
JEAN PROTEAU

### Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 28 août 1991, par le décret numéro 1173-91, les plans concernant la révision des zones agricoles des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans	Corporations municipales
8.0-78700	Aumond (CT)
8.0-78470	Blue Sea (SD)
8.0-78660	Bois-Franc (SD)
8.0-78430	Bouchette (SD)
* 8.0-80430	Cayamant (SD)
8.0-78560	Déléage (SD)
8.0-78200	Denholm (CT)
8.0-78620	Egan-Sud (SD)
8.0-78320	Gracefield (VL)
8.0-78710	Grand-Remous (CT)
8.0-78290	Kazabazua (SD)
8.0-78260	Lac-Sainte-Marie (SD)
8.0-78230	Low (CT)
8.0-78730	Lytton (CT)
* 8.0-78590	Maniwaki (V)
8.0-78500	Messines (SD)
8.0-78650	Montcerf (SD)
8.0-78380	Northfield (SD)
8.0-78530	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (SD)
8.0-78350	Wright (CT)
* 8.0-80908	Territoires non organisés

\* Municipalités dont la zone agricole ne retient aucun lot

3021

*Le président,*  
JEAN PROTEAU

### Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 28 août 1991, par le décret numéro 1170-91, les plans concernant la révision des zones agricoles des corporations muni-

cipales membres de la municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivantes:

Plans	Corporations municipales
8.0-16400	Sainte-Famille (P)
8.0-16200	Saint-François (P)
8.0-16300	Saint-Jean (P)
8.0-16600	Saint-Laurent (P)
8.0-16700	Sainte-Pétronille (VL)
8.0-16500	Saint-Pierre (P)

3021

*Le président,*  
JEAN PROTEAU

#### Municipalité régionale de comté de Manicouagan

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 28 août 1991, par le décret numéro 1171-91, les plans concernant la révision des zones agricoles des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté de Manicouagan.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivantes:

Plans	Corporations municipales
* 8.0-97345	Baie-Comeau (V)
* 8.0-97320	Baie-Trinité (VL)
* 8.0-97390	Chute-aux-Outardes (VL)
* 8.0-97340	Franquelin (SD)
* 8.0-97330	Godbout (VL)
8.0-97380	Pointe-aux-Outardes (VL)
8.0-97370	Pointe-Lebel (VL)
8.0-97400	Raguenau (P)
* 8.0-97959	Territoires non organisés

\* Municipalités dont la zone agricole ne retient aucun lot

3021

*Le président,*  
JEAN PROTEAU

#### Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 28 août 1991, par le décret numéro 1172-91, les plans

concernant la révision des zones agricoles des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivantes:

Plans	Corporations municipales
8.0-83480	Angliers (VL)
8.0-83310	Béarn (SD)
* 8.0-83440	Belleterre (V)
8.0-83330	Duhamel-Ouest (SD)
8.0-83410	Fugèreville (SD)
8.0-83520	Guérin (CT)
8.0-83250	Kipawa (SD)
8.0-83450	Laforce (SD)
8.0-83420	Latulipe-et-Gaboury (CU)
8.0-83390	Laverlochère (P)
8.0-83350	Lorrainville (VL)
8.0-83460	Moffet (SD)
8.0-83530	Nédelec (CT)
8.0-83360	Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville (P)
8.0-83500	Notre-Dame-du-Nord (SD)
8.0-83560	Rémigny (SD)
8.0-83380	Saint-Bruno-de-Guigues (P)
8.0-83300	Saint-Édouard-de-Fabre (P)
* 8.0-83490	Saint-Eugène-de-Guigues (SD)
8.0-83220	Témiscaming (V)
8.0-83320	Ville-Marie (V)
8.0-83980	Territoires non organisés

\* Municipalités dont la zone agricole ne retient aucun lot

3021

*Le président,*  
JEAN PROTEAU

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

### Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1368-1168 ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC FAWN	1991 08 15	Aucune
1856-9400 ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE TERREBONNE INC.	1991 08 15	Aucune
1235-5137 ASSOCIATION D'AVION EXPÉRIMENTAL CHAPITRE 266 MONTRÉAL INC.	1991 08 15	Aucune
1116-5354 EMPIRE GEAR & MACHINE LTD.	1991 08 15	La dénomination sociale de la corporation est changée en celle de: ENGRENAGES & MACHINES EMPIRE LTÉE EMPIRE GEAR & MACHINE LTD.
2421-8232 LIGUE DE HOCKEY INTERMÉDIAIRE DE L'OUTAOUAIS	1991 08 15	Aucune
1275-2002 MÉLANÇON & FILS INC.	1991 08 15	Aucune
1333-1046 LES VENTES MAROJO INC.	1991 08 16	Aucune

La ministre déléguée aux Finances,  
LOUISE ROBIC

3001

### Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

#### CENTRE HOSPITALIER DE LA BAIE D'HUDSON

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1991 08 21, à la corporation « CENTRE HOSPITALIER DE LA BAIE D'HUDSON ».

En ajoutant aux catégories auxquelles appartient cet établissement public celle de:

« CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES »

3005

L'inspecteur général des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1845-6327

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Alma

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Alma  
Nos 160-05-000046-913  
160-18-000010-912

**LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS ÉPARGNE INC.**, corporation légalement constituée régie par la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, ayant son siège social au 100, Avenue Saint-Joseph Sud, Alma, G8B 7A6, district d'Alma, partie demanderesse, contre **LES ENTREPRISES DE FABRICATION F.C.T. INC.**, corporation légalement constituée ayant son bureau au 1426, rang Sainte-Famille, Chicoutimi, district de Chicoutimi, **LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC.**, **GRATIEN MALTAIS**, **GILLES MALTAIS**, **GASTON TREMBLAY**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 725, rue Harvey Ouest, Alma, G8B 1P5, district d'Alma, partie mise en cause.

#### Désignation

- « a ) Un terrain, mesurant vingt et un pieds (21 pi) de l'est à l'ouest, sur cent un pieds et deux dixièmes (101,2 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (Ptie lot: 280-2), du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (Ptie lot: 279-3); à l'est, à partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (Ptie lot: 279-5); au sud, à partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (Ptie lot: 279-3); et à l'ouest, à partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (Ptie lot: 280-2);
- b ) Un terrain mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur cent un pieds et deux dixièmes (101,2 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (Ptie lot: 279-3), du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, à partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (Ptie lot: 280-2); à l'est, à partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (Ptie lot: 279-3); au sud à partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (Ptie lot: 280-2); et à l'ouest, à partie de la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (Ptie lot: 280-4).
- c ) Un terrain mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (Ptie lot: 279-5), du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, à partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatre (Ptie lot: 284-2); à l'est, à partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (Ptie lot: 279-5); au sud, à partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (Ptie lot: 279-3); et à l'ouest à partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt (Ptie lot: 280-3).
- d ) Un terrain mesurant soixante-six pieds (66 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt (Lot: 280-3), du cadastre officiel du village d'Hébertville.
- e ) Un terrain mesurant vingt et un pieds (21 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (lot: 285-1), du cadastre officiel de ville d'Hébertville.
- f ) Un terrain mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatre (Ptie lot: 284-2), du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, par une partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-huit (Ptie lot: 288-2); à l'est, à la partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatre (Ptie lot: 284-2); au sud, à la partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (Ptie lot: 279-5); et à l'ouest, à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (lot: 285-1).
- g ) Un terrain mesurant vingt et un pieds (21 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (Lot: 289-1), du cadastre officiel du village d'Hébertville.
- h ) Un terrain mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud faisant partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-huit (Ptie lot: 288-2), du cadastre officiel du village d'Hébertville et borné au nord à la partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent quatre-vingt-treize (Lot: 293-5); à l'est, à la partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-huit (Ptie lot: 288-2); au sud, à la partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatre (Ptie lot: 284-2); et à l'ouest à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (Lot: 289-1).
- i ) Un terrain ou emplacement mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent quatre-vingt-treize (Ptie lot: 293-5), du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, à la partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent quatre-vingt-treize (Ptie lot: 293-5); à l'ouest, à la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatorze (Lot: 294-3); et au sud, à la partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-huit (Ptie lot: 288-2).
- j ) Un terrain mesurant soixante-six pieds (66 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatorze (Lot: 294-3), du cadastre officiel du village d'Hébertville.
- k ) Un terrain mesurant soixante pieds et sept dixièmes (60,7 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt-quinze (Lot: 295-4), du cadastre officiel du village d'Hébertville.

l) Un terrain mesurant cent cinq pieds et deux dixièmes (105,2 pi) de l'est à l'ouest, sur soixante-dix pieds (70 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (Lot: 289-2), du cadastre officiel du village d'Hébertville.

m) Un terrain mesurant cent cinq pieds et deux dixièmes (105,2 pi) de l'est à l'ouest sur quarante pieds (40 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (Lot: 289-3), du cadastre officiel du village d'Hébertville.

n) Un terrain mesurant cent cinq pieds et deux dixièmes (105,2 pi) de l'est à l'ouest, sur trente pieds (30 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (Lot: 285-3), du cadastre officiel du village d'Hébertville.

o) Un terrain ou emplacement étant et comprenant la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (Lot: 285-2), du cadastre officiel du village d'Hébertville.

p) Un terrain mesurant cinquante-neuf pieds et trois dixièmes (59,3 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (Lot: 281-2) du cadastre officiel du village d'Hébertville.

q) Un terrain mesurant cinquante-neuf pieds et trois dixièmes (59,3 pi) de l'est à l'ouest, sur soixante-dix pieds (70 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (Ptie lot: 281-1), du cadastre officiel du village d'Hébertville; et borné au nord, à la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (Lot: 281-2), à l'est, partie à la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (Lot: 280-4); au sud, partie à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (Lot: 281-1); et à l'ouest, au lot deux cent quatre-vingt-un non subdivisé (lot: 281 n.s.).

r) Un terrain mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) de l'est à l'ouest, sur cent un pieds et deux dixièmes (101,2 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (Ptie lot: 280-4), du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, à la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt (Lot: 280-3); à l'est, à la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (Lot: 280-2); au sud, partie à la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (Lot: 280-4) et à l'ouest, à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (Lot 281-1).

s) Un terrain mesurant six pieds et soixante-neuf centièmes (6,69 pi) de l'est à l'ouest, sur quatre-vingt pieds (80 pi) du nord au sud, faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-un non subdivisé (Ptie lot: 281 n.s.) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, partie au lot deux cent quatre-vingt-cinq (Ptie lot: 285); à l'est, partie à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (lot: 281-1); au sud, partie au lot deux cent quatre-vingt-un non subdivisé (Lot: 281 n.s.) et à l'ouest, à la route cinquante-quatre-A (54-A).

t) Un terrain mesurant six pieds et soixante-neuf centièmes (6,69 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-cinq non subdivisé (Ptie lot: 285 n.s.) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, au lot partie deux cent quatre-vingt-neuf non subdivisé (Lot: 289 n.s.); à l'est, aux subdivisions

deux et trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (Lots: 285-2 et 285-3); au sud, partie au lot deux cent quatre-vingt-un non subdivisé (Lot: 281 n.s.); et à l'ouest, à la route cinquante-quatre-A (54-A).

u) Un terrain mesurant six pieds et soixante-neuf centièmes (6,69 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf non subdivisé (Ptie lot: 289 n.s.), du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, au lot partie deux cent quatre-vingt-quinze non subdivisé (Lot: 295 n.s.); à l'est, aux subdivisions trois et deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (Lots: 289-3 et 289-2); au sud, partie au lot deux cent quatre-vingt-cinq (Ptie lot: 285); et à l'ouest, à la route cinquante-quatre-A (54-A);

v) Un terrain mesurant six pieds et soixante-neuf centièmes (6,69 pi) de l'est à l'ouest, sur vingt pieds (20 pi) du nord au sud, faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-quinze non subdivisé (Ptie lot: 295 n.s.), du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, partie au lot deux cent quatre-vingt-quinze non subdivisé (Lot: 295 n.s.); à l'est, partie aux subdivisions trois et quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt-quinze (Lots: 295-3 et 295-4); au sud, au lot partie deux cent quatre-vingt-neuf (Lot: 289); et à l'ouest, à la route cinquante-quatre-A (54-A).

w) Un terrain mesurant soixante-six pieds (66 pi) de l'est à l'ouest sur quarante-cinq pieds (45 pi) du nord au sud, faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-un et de la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (Ptie lot: 281 et Ptie lot: 281-1) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord, au reste des lots dont il fait partie: à l'est, à la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (Lot: 280-4); au sud, au reste des lots dont il fait partie; et à l'ouest, au chemin Alma.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et y compris la machinerie, l'outillage, les fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont installés dans lesdites bâtisses et qui sont immeubles par nature ou par destination. »

La mise à prix est fixée à la somme de 47 459,05 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,30 %) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au palais de justice d'Alma, bureau du registraire, Bureau d'enregistrement, 725, rue Harvey Ouest, Alma, Québec, G8B 1P5, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,  
GERMAIN NAUD

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Alma, le 22 août 1991

74846

**Bedford**

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 460-05-000180-914  
S. 460-18-000470-912

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, 800, place Victoria, local 4600, Montréal, partie demanderesse, contre 2841-5305 QUÉBEC INC., 871 de la rue Shefford à Bromont, GUY DESJARDINS, des mêmes lieux, et DOMINICO D'ALE-SIO, 621 du chemin Saint-Antoine à Westmount, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble situé en la municipalité de la ville de Bromont, connu et désigné comme étant le lot originaire no quarante et un (41) du cadastre officiel de Bromont, division d'enregistrement de Shefford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro 871 de la rue Shefford à Bromont; le tout, tel que montré au certificat de localisation préparé par André Scott, a.-g., le 22 août 1990, sous le no 114 de ses minutes, dossier no A009; avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 156 123,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, chambre 1.24, Granby, le MARDI QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

*La shérif adjointe,*  
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 28 août 1991

74825

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
Nos 455-18-000071-918  
450-05-000365-912

**CAISSE POPULAIRE STE-JEANNE D'ARC DE SHERBROOKE**, 1100, rue Galt Ouest à Sherbrooke, QC, J1H 2A4, district judiciaire de Saint-François, partie demanderesse, contre LOUISE BELLEY, domiciliée et résidant au 11, rue du Cap à Eastman, QC, JOE IPO, district judiciaire de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul, Knowlton, district de Bedford, province de Québec, JOE 1V0, mis en cause.

« Un certain terrain situé dans la municipalité du village d'Eastman, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Bolton, division d'enregistrement de Brome, comme étant partie des lots originaux mille vingt-trois et mille vingt et un, plus amplement décrit comme suit, savoir:

Immeuble A: un emplacement de figure irrégulière, étant une partie du lot originaire mille vingt-trois (ptie 1023) dont la description est la suivante: partant du coin nord-est du lot originaire mille vingt-trois (1023); de là, se dirigeant vers le nord-ouest, sur la limite sud-ouest du chemin public, une distance de vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (24,8 pi) à un point; de là, tournant vers la gauche, un angle de onze degrés dix minutes trente secondes (11°10'30") et se dirigeant vers le nord-ouest sur la limite sud-ouest du chemin public, une distance de cinquante-sept pieds et un dixième de pied (57,1 pi) à un point; de là, tournant vers la gauche, un angle de quatre-vingt-six degrés vingt et une minutes (86°21'00") et se dirigeant vers le sud-ouest, une distance de quinze pieds et six dixièmes de pied (15,6 pi) à un point sur la limite nord-ouest dudit lot originaire; de là, tournant vers la gauche, un angle de trois degrés cinquante-huit minutes (3°58'00") et se dirigeant vers le sud-ouest sur la limite nord-ouest dudit lot, une distance de soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (67,5 pi) à un point; de là, tournant vers la gauche, un angle de quarante-trois degrés cinquante-cinq minutes (43°55'00") et se dirigeant vers le sud-est, une distance de vingt-six pieds et sept dixièmes de pied (26,7 pi) à un point; de là, tournant vers la droite, un angle de quarante-neuf degrés six minutes trente secondes (49°06'30") et se dirigeant vers le sud-ouest, une distance de vingt-six pieds et trois dixièmes de pied (26,3 pi) à un point; de là, tournant vers la gauche, un angle de quatre-vingt-dix degrés (90°00'00") et se dirigeant vers le sud-est, une distance de soixante-quatre pieds et trois dixièmes de pied (64,3 pi) à un point sur la limite sud-est dudit lot par occupation; de là, tournant vers la gauche, un angle de quatre-vingt-treize degrés trente-deux minutes (93°32'00") et se dirigeant vers le nord-est sur la limite sud-est dudit lot telle qu'occupée, une distance de cent vingt-sept pieds et sept dixièmes de pied (127,7 pi) jusqu'au point de départ. Cet emplacement est borné vers le nord-est par le chemin public ou route cent douze (112), vers le nord-ouest par une partie du lot originaire mille vingt-trois (ptie 1023) et du lot originaire mille vingt et un (1021), vers le sud-ouest par une partie du lot originaire mille vingt-trois et vers le sud-est par une partie du lot originaire mille vingt-quatre (ptie 1024) telle qu'occupée, tout lot du même cadastre et contenant une superficie de neuf mille huit cent quarante-trois pieds carrés (9 843 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Immeuble B: un emplacement de figure triangulaire, étant une partie du lot originaire mille vingt et un (ptie 1021) dont la description est la suivante: partant d'un point sur la limite sud-est du lot originaire mille vingt et un (1021) à une distance de quinze pieds et cinquante-six dixièmes de pied (15,56 pi) au sud-ouest du chemin public; de là, se dirigeant vers le sud-ouest sur la limite sud-est dudit lot, une distance de soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (67,5 pi) à un point; de là, tournant vers la droite, un angle de cent trente-six degrés cinq minutes (136°05'00") et se dirigeant vers le nord-ouest, une distance de quatre pieds et trois dixièmes de pied (4,3 pi) à un point; de là, tournant vers la droite, un angle de quarante-sept degrés cinquante-trois minutes (47°53'00") et se dirigeant vers le nord-est, une distance de soixante-trois pieds et un dixième de pied (63,1 pi) jusqu'au point de départ. Cet emplacement est borné vers le sud-est par le lot originaire mille vingt-trois (1023), vers le sud-ouest et le nord-ouest par partie du lot originaire mille vingt et un (ptie 1021), tous deux du même cadastre et contenant en superficie cent un pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (101,5 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, notamment le bâtiment principal et un casse-croûte.

Le tout tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Germain N. Rivard à un certificat de localisation préparé le vingt-quatre juillet de l'an mil neuf cent soixante-treize.

Ledit immeuble bénéficie d'un droit de passage d'au moins dix pieds de largeur pour communiquer en passant sur le lot mille vingt et un (1021) entre l'arrière du restaurant, soit le lot mille vingt-trois (1023) et le chemin public (route 112). Cette lisière de terrain devra servir de droit de passage en commun et elle est contiguë et limitrophe au côté ouest de l'immeuble présentement vendu et d'un droit de vue, le tout tel que constitué dans un acte de vente par Maurice E. Fortin à Rhéal Dame, reçu par Étienne Dussault, notaire, le six septembre de l'an mil neuf cent soixante-treize (1973) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Brome sous le numéro 109864. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de dix-huit mille deux cent trente-deux dollars (18 232,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul, Knowlton, le MERCREDI TRENTE-TIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANCINE NADEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Cowansville, le 23 août 1991

74812

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 460-05-000120-910  
S. 460-18-000469-914

**P**LACEMENTS PIERRE LAMOTHE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 46, rue Aristide à Granby, partie demanderesse, contre GILLES GOYETTE, domicilié au 515 de la rue Lafèche à Granby, 2314-6293 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 398-7 de la rue Principale à Granby, MARCEL DION, domicilié et résidant au 15, rue Paul à Léry, DENIS LEBEAU, domicilié et résidant au 102, rue Aqueduc à Repentigny, et MICHEL DESMARAIS, domicilié et résidant au 820 de la rue de Châteauguay à Boucherville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé en la ville de Granby, au 330 de la rue Simonds Sud, connu et désigné comme étant le lot no cinq cent trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire no six cent trente-trois (633-534), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford; avec bâtisse à logements locatifs dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 171 712,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, chambre 1.24, Granby, le MARDI VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1991, à QUATORZE heures.

*La shérif adjointe,*  
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 28 août 1991

74834

### Charlevoix

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Charlevoix  
Nos 240-18-000003-917  
240-05-000085-911

**L**A CAISSE POPULAIRE DE BAIE ST-PAUL, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses

d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2, rue Saint-Jean-Baptiste à Baie-Saint-Paul, comté et district de Charlevoix, demanderesse, contre BENOIT TREMBLAY (fils d'Adrien), 2, rue de la Lumière, Baie-Saint-Paul, comté et district de Charlevoix, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Charlevoix numéro 2, 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, comté de Charlevoix, mis en cause.

« Un terrain mesurant cinquante-trois pieds (53 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et sans garantie de contenance, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-quinze (ptie 975), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Baie-Saint-Paul; avec bâtisse dessus érigée, construite et aménagée par l'acquéreur avec la permission du vendeur et devant servir comme local à une petite épicerie-dépanneur. Borné comme suit: vers l'ouest et vers le nord par le terrain de Ludger Pagé, vers l'est par le terrain du Centre hospitalier de Charlevoix-Ouest et vers le sud par le terrain restant au vendeur. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 7 718,75 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix numéro 2 à Baie-Saint-Paul, 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, QC, G0A 1B0, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
HÉLÈNE BRISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
La Malbaie, le 29 août 1991

74810

### Joliette

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
Nos 500-05-007514-902  
705-18-000083-911

**BANQUE DE MONTRÉAL**, partie demanderesse, contre DONALD DUBÉ, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Calixte, province de Québec, composé comme suit:

a) le lot numéro vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze B (12B-23), rang V, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Kilkenny, borné en front, vers le sud-ouest, par le lot 12B-26 (rue), vers le nord-ouest par le lot 12B-22, vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot 12B, vers le sud-est par une partie du lot 12B-24, tous dudit cadastre; mesurant, vers le sud-ouest et le nord-est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), vers le nord-ouest et le sud-est, soixante-seize mètres et vingt centimètres (76,20 m); contenant en superficie deux mille trois cent vingt-deux mètres

carrés et cinq cent soixante-seize millimètres carrés (2 322,576 m<sup>2</sup>);

b) une partie du lot numéro vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze B (12B-ptie 24), rang V, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Kilkenny, bornée vers le sud-ouest par le lot 12B-26 (rue), vers le nord-ouest par le lot 12B-23 ci-haut décrit, vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot 12B, vers le sud-est par une partie du lot 12B-24, tous dudit cadastre. Mesurant vers le sud-ouest et le nord-est quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m), vers le nord-ouest et le sud-est soixante-seize mètres et vingt centimètres (76,20 m); contenant en superficie mille cent soixante et un mètres carrés et deux cent quatre-vingt-huit millimètres carrés (1 161,288 m<sup>2</sup>).

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 290, Vieux-Verval à Saint-Calixte, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec et sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 14 076,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 23 août 1991

74790

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
Nos 500-05-016328-906  
705-18-000088-906

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, partie demanderesse, contre RENÉ LEFEBVRE, MADELEINE CHEIKO, NICOLE LAHAISE, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Donat, connu et désigné comme étant composé:

a) du lot numéro un de la subdivision du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (10-2-1) du rang 2, canton de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm, ayant une superficie de mille trente-sept mètres carrés et cinq dixièmes (1 037,5 m<sup>2</sup>);

b) du lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trente et un de la subdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (10-1-31-2) du rang 2, canton de

Lussier, division d'enregistrement de Montcalm, ayant une superficie de trois mille cinquante-sept mètres carrés et huit dixièmes (3057,8 m<sup>2</sup>);

c) du lot numéro un de la subdivision du lot numéro trente et un de la subdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (10-1-31-1) du rang 2, canton de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm, ayant une superficie de dix-sept mille trois cent sept mètres carrés et deux dixièmes (17 307,2 m<sup>2</sup>);

d) du lot numéro trente de la subdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf (9-1-30) du rang 2, canton de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm, ayant une superficie de mille deux cent quarante-deux mètres carrés et un dixième (1 242,1 m<sup>2</sup>).

Avec bâtisses y érigées portant les numéros 1996 et 2102, route 125 Sud, Saint-Donat.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Sujet à une servitude de puisage d'eau, le tout tel qu'il appert à l'acte enregistré à Montcalm sous le numéro 122465. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 72 550,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 26 août 1991

74789

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec — District de Joliette  
Nos 705-02-000202-911  
705-18-000080-917

**CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AMBROISE DE KILDARE**, partie demanderesse, contre **YVES NORMAN-DIN**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent seize (ptie no 516) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Élisabeth, division d'enregistrement de Joliette, mesurant, ledit emplacement, deux cent soixante-six pieds (266 pi) en front sur le passage à cet endroit et trois cent trente pieds (330 pi) dans sa ligne est, le tout mesures anglaises et plus ou moins. Borné, ledit emplacement, comme suit: dans une direction nord par autre partie dudit lot 516, soit le passage ou le chemin à cet endroit d'une largeur de trente-six pieds (36 pi)

permettant de communiquer de l'emplacement présentement décrit au chemin public; dans une direction ouest et dans une direction sud par autres parties dudit lot, appartenant à M. Beaulieu et/ou représentants; et dans une direction est par autre partie dudit lot, appartenant à André Servant et/ou représentants; le tout sans bâtisse, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble. Avec le cabanon.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 2 050,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 450, rue Saint-Louis, Joliette, le SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 28 août 1991

74813

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec — District de Longueuil  
Nos 505-02-001902-893  
705-18-000085-916

**SUZANNE LIZOTTE**, partie demanderesse, contre **ARMAND VALLERAND**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Propriété du défendeur en la présente instance:

1. Une partie non subdivisée du lot numéro trente-quatre (ptie 34), rang Dix (rg X) du cadastre officiel du canton de Provost, division d'enregistrement de Berthier, de figure irrégulière, bornée au nord-est, au sud-est et au nord-ouest par d'autres parties non subdivisées du lot 34 et au sud-ouest par une autre partie du même lot étant un chemin privé et mesurant cent cinquante pieds (150 pi) au nord-est, deux cent dix-neuf pieds et cinquante-deux centièmes de pied (219,52 pi) au sud-est, cent quarante-quatre pieds et sept dixièmes de pied (144,7 pi) au sud-ouest et deux cent quarante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (244,5 pi) au nord-ouest; contenant en superficie trente-trois mille neuf cent quatre pieds carrés (33 904 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins. Le tout tel que mentionné à une description technique, copie de laquelle description et d'un plan demeurent annexés à un acte de vente reçu devant le notaire soussigné et enregistré à Berthier, sous le numéro 134005.

2. a) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro trente-trois (ptie 33), rang Dix (rg X) du cadastre officiel du canton de Provost, de figure irrégulière, mesurant cinquante-quatre pieds et vingt-neuf centièmes de pied (54,29 pi) au sud-est, vingt-huit pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (28,86 pi) au sud-ouest et soixante-trois pieds et soixante-deux centièmes de pied (63,62 pi) au nord-ouest; contenant une superficie de sept cent quatre-vingt-un pieds carrés (781 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins et bornée, cette dite partie, comme suit: au sud-est par une autre partie non subdivisée du lot numéro 33, au sud-ouest par une autre partie non subdivisée du lot numéro 33, étant un

chemin privé et au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 34, ci-après décrite;

b) une partie non subdivisée du lot originaire numéro trente-quatre (ptie 34), rang Dix (rg X) du cadastre officiel du canton de Provost, de figure irrégulière, mesurant cent trente-cinq pieds et huit dixièmes de pied (135,8 pi) au nord-est, cent quarante-quatre pieds et cinq centièmes de pied (144,05 pi) dans une première ligne sud-est et soixante-trois pieds et soixante-deux centièmes de pied (63,62 pi) dans une seconde ligne sud-est, cinq dixièmes de pied (0,5 pi) dans une première ligne sud-ouest et cent dix pieds et un dixième de pied (110,1 pi) dans une seconde ligne sud-ouest et deux cent dix-neuf pieds et cinquante-deux centièmes de pied (219,52 pi) au nord-ouest; contenant en superficie vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (27 598 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée, cette dite partie comme suit: au nord-est par une autre partie non subdivisée du lot numéro 34, au sud-est par une autre partie non subdivisée du lot numéro 34 et par la partie du lot numéro 33 ci-dessus décrite au paragraphe a, au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot numéro 34, étant un chemin privé et au nord-ouest par une autre partie non subdivisée du lot numéro 34.

La superficie totale des terrains ci-dessus décrite aux paragraphes a et b ci-dessus, est de vingt-huit mille trois cent soixante-dix-neuf pieds carrés (28 379 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins.

Le tout conformément à une description technique et à un plan préparés par M. Paul Hamelin, a.-g. en date du quinze juin mil neuf cent soixante et onze (1971), plan numéro 71-62-1, dont copie dudit plan et de ladite description demeure annexée à un acte enregistré à Berthier, sous le numéro 165562.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette est fixé à la somme de 1 248,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 28 août 1991

74814

## Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Longueuil  
Nos 500-05-008430-876  
505-18-000052-910

**CANADIAN CONSULTANT MANAGEMENT GROUP-CCMG LTD**, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 931, rue Victor-Bourgau en la ville de Boucherville, district de Longueuil, partie demanderesse, contre **SAMUEL ZIMMER**, résidant et domicilié au 44, Colgate Lane, Woodbury, Long Island, New-York, États-Unis d'Amérique, **DAVID MILLER**, résidant et domicilié au 17, VanOrden Avenue, Spring Valley, New-York, États-Unis d'Amérique, **SYDNEY TABERSHAW**, résidant et domicilié au 24, Crisfield Street, Yonkers, New-York, États-Unis d'Amérique, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

15 % indivis de:

« Ce terrain non bâti, de configuration irrégulière, situé dans la municipalité de Boucherville, et désigné comme étant composé des parties de lot décrites ci-dessous.

a) une partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (ptie 154), figurant au cadastre de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, terrain de configuration irrégulière dont les bornes sont indiquées ci-après. Ce terrain est borné ainsi: au nord-est, dans sa limite « G-H », sur une distance de quatre cent quatre-vingt-cinq pieds et quatre centièmes (485,04 pi), le long d'un arc de cercle, lequel cercle a un rayon de six cent quarante-trois pieds et sept centièmes (643,07 pi), par une partie dudit lot numéro 154 (route Transcanadienne); dans une autre limite nord-est, la limite « H-J », sur une distance de deux cent soixante-dix-neuf pieds et cinquante et un centièmes (279,51 pi), par la partie ci-dessus mentionnée du lot numéro 154 (route Transcanadienne); au sud-est, dans sa limite « J-K », sur une distance de cent vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (129,5 pi), par une partie du lot numéro 154 (chemin de Touraine); au sud-ouest, dans sa limite « K-G », sur une distance de sept cent vingt et un pieds et vingt-cinq centièmes (721,25 pi), par une partie du lot numéro 153. Ce terrain a une superficie de quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-deux (85 282) pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, soit 2,317 arpents.

b) Une autre partie dudit lot originaire numéro cent cinquante-quatre (ptie 154), figurant au cadastre susdit, et dont les bornes sont indiquées ci-après. Ce terrain est borné ainsi: au sud-est, dans sa limite « P-Q », sur une distance de trois cent douze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (312,84 pi), par le chemin d'Alençon; au sud-ouest, dans sa limite « Q-R », sur une distance de mille cinq cent vingt pieds (1 520 pi), par une partie du lot numéro 153; au nord, dans sa limite « R-S », sur une distance de mille trois cent vingt-six pieds et un dixième (1 326,1 pi), le long d'un arc de cercle, lequel cercle a un rayon de deux mille huit cent trente-huit pieds et neuf dixièmes (2 838,9 pi), par une autre partie du lot numéro 154 (propriété du CN); au nord-est, dans sa limite « S-P », sur une distance de cent douze pieds et neuf dixièmes (112,9 pi), par une partie du lot numéro 155 (propriété du C.N.), et par une partie du lot numéro 156. Ce

terrain a une superficie de trois cent quatre mille six cent quatre-vingt-treize (304 693) pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, soit 8,280 arpents.

Le contour de ce terrain est tracé en rouge sur un plan dressé, le 6 décembre 1973, par Irénée Poissant, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1331 de ses minutes. Ce plan demeure annexé aux présentes, ayant été reconnu conforme et signé par les parties, en présence du notaire soussigné.

En l'état où ledit immeuble subsiste, avec ses circonstances et dépendances, étant frappé, notamment, par les servitudes, modifications et autres charges enregistrées au bureau de Chambly, sous les numéros 218734, 218735, 233342, 262237, 262238, 273643, 289811, 290749, 304296 et 310132, le tout sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

La mise à prix est fixée à 31 485,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de 15 % indivis de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le TRENTIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

*La shérif adjointe,*  
ELIZABETH S. GOBELLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Longueuil, le 20 août 1991

74782

## Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001086-915

**CANADIAN FUR COMPANY (NA) LTD**, partie demanderesse, contre **CLAUDE PIGEON**, résidant et domicilié au 740, place Fortier, appartement 612, Saint-Laurent, et 2527-3384 QUÉBEC INC., parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur les avenues Strathmore et Verdun en la ville de Verdun, connu et désigné comme étant les lots numéros sept cent vingt et sept cent vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille quatre cent un (3401-720 et 721), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse y érigée portant les numéros 633 et 635 de ladite avenue Strathmore et 3493 et 3495 de ladite avenue Verdun en la ville de Verdun. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve, mais principalement sujet aux servitudes enregistrées à Montréal sous les numéros 3089771 et 2269996. »

La mise à prix est fixée à 83 416,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 3 septembre 1991

74830

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-011691-902

**FIDUCIE CANADIENNE ITALIENNE**, 6999, boulevard Saint-Laurent, Montréal, partie demanderesse, contre **CORTINA LORENZA**, 8406, Daniel-Dony, Rivière-des-Prairies, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble situé à Rivière-des-Prairies, connu et désigné comme étant le lot numéro treize de la subdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente (130-1-13), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies; avec une maison y érigée portant le numéro d'immeuble 8406, rue Daniel-Dony, ville de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 80 164,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 40 182,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à TREIZE heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 3 septembre 1991

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

74829

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-012809-909

**L**A COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, MANUFACTURERS, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2000, rue Mansfield, bureau 1020, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 2732-3690 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal en la ville de Montréal, district de Montréal, au 357, carré Saint-Louis, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit, actuellement en la possession de la partie défenderesse, 2732-3690 QUÉBEC INC.:

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Laurent en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant composé des lots cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-neuf et cent quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire numéro deux cent soixante-deux (262-188, 189 et 190), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; avec la bâtisse y érigée portant les numéros d'immeuble 10090 et 10092, boulevard Saint-Laurent à Montréal. Sujet à une servitude de droit de vue créée aux termes d'un acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4178728, et tel qu'amendé aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 4179583. Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 177 294,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 3 septembre 1991

74828

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
No 760-05-000069-912

**L**A FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC., ayant son siège social en la ville d'Alma et une succursale au 85, rue Notre-Dame, local 7 à Valleyfield, district judiciaire de Beauharnois, partie demanderesse, contre 2544-1767 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1950, boulevard de la Concorde, local 201 à Duvernay, Laval, district de Laval, et CLAUDE LAVIGNE, domicilié et résidant au 314, boulevard Sainte-Rose à Laval, district de Laval, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit, propriété de la partie défenderesse, 2544-1767 QUÉBEC INC.:

« Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots suivants, savoir:

a) le lot numéro trois cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-cinq (no 165-342), aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal;

b) une partie du lot numéro trois cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-cinq (ptie no 165-343) dudit cadastre, mesurant dans la ligne nord-est quatorze pieds (14 pi), dans ses lignes sud-est et nord-ouest quatre-vingt-onze pieds (91 pi) et dans sa ligne sud-ouest quatorze pieds et quatre dixièmes de pied (14,4 pi) et bornée comme suit: vers le nord-est par le lot numéro 165-31 (avenue Beaconsfield), vers le sud-est par le lot numéro 165-342 ci-avant décrit et vers le nord-ouest par une autre partie du lot numéro 165-343 et vers le sud-ouest par le lot numéro 163-240.

Avec bâtisses dessus construites portant le numéro d'immeuble 2090, avenue Beaconsfield, Montréal.

Sujet à une servitude de vue enregistrée sous le no 1923644 et sujet à une servitude de passage enregistrée sous le numéro 1511910. »

La mise à prix est fixée à 83 028,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à TREIZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 3 septembre 1991

74831

**Richelieu**

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Chicoutimi  
Nos 150-05-000185-910  
765-18-000728-915

**B**ANQUE ROYALE DU CANADA, 114, rue Racine Est, Chicoutimi, partie demanderesse, contre ÉVALUATION TECHNIQUE INC., 3460, boulevard Saint-François, Jonquière, district de Chicoutimi, et OSCAR LAMARRE, 451, Richelieu (route 223) Saint-Marc-sur-Richelieu, district de Richelieu, et ALINE BOLDUC, 451, Richelieu (route 223) Saint-Marc-sur-Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, local 92, Sainte-Julie, J3E 1W8, mis en cause.

« Une ferme située au no 451, rue Richelieu en la municipalité de Saint-Marc, comté de Verchères, GOL 2E0, étant et comprenant tout ce qui suit, savoir:

1. Tout ce lot de terre connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc, division d'enregistrement du comté de Verchères, comme étant le lot numéro cent quarante-deux (lot no 142) en la deuxième concession dudit cadastre.

2. Un terrain connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc, division d'enregistrement du comté de Verchères, comme formant partie du lot numéro trente-six (ptie no 36) en la première concession dudit cadastre. Borné, ce terrain, vers l'ouest par le lot numéro cent quarante-quatre (no 144) de la deuxième concession du même cadastre et mesurant, dans cette limite, environ cinq cent quatre-vingts pieds (580 pi), vers le sud partie par le lot numéro trente-cinq (ptie no 35) des mêmes concession et cadastre et partie par la subdivision numéro un du lot originaire numéro trente-six (no 36-1) toujours des mêmes concession et cadastre, et mesurant, dans ces limites, environ cinq mille trois cent quatre-vingt-dix pieds (5 390 pi) et cent quatre-vingt-un pieds et quarante-sept centièmes (181,47 pi), vers le nord partie par la partie du lot numéro trente-sept (ptie no 37) ci-après décrite au paragraphe 3 et partie par la susdite subdivision numéro un du lot originaire numéro trente-six (no 36-1), et mesurant, dans ces limites, environ cinq mille trois cent soixante-dix pieds (5 370 pi), et cent un pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (101,97 pi), et enfin vers l'est partie par le chemin public (rue Richelieu) et partie par la subdivision numéro un du lot originaire numéro trente-six (ptie no 36-1) et mesurant, dans ces limites, environ cent quatre-vingt-un pieds (181 pi) cent soixante-huit pieds et cinquante-cinq centièmes (168,55 pi), et deux cent soixante-cinq pieds (265 pi).

3. Un autre terrain connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc, division d'enregistrement du comté de Verchères, comme formant partie du lot originaire numéro trente-sept (ptie no 37) en la première concession dudit cadastre. Borné, ce terrain, vers l'ouest par le lot originaire numéro cent quarante-trois (no 143) en la deuxième concession du même cadastre, et mesurant, dans cette limite, environ cinq cent quatre-vingts pieds (580 pi), vers le sud par la partie du lot originaire numéro trente-six (ptie no 36) décrite au paragraphe 2 ci-dessus, et mesurant, dans cette limite, environ cinq mille trois cent soixante-dix pieds (5 370 pi), vers le nord partie par la partie du

lot originaire numéro trente-huit (ptie no 38) décrite au paragraphe 4 ci-après et partie par la subdivision numéro un du lot originaire numéro trente-huit (ptie no 38-1) des mêmes concession et cadastre, mesurant, dans ces limites, environ cinq mille cent soixante-dix pieds (5 170 pi), et cent soixante pieds (160 pi), et enfin vers l'est par le chemin public (rue Richelieu) et mesurant, dans cette limite, environ cinq cent trente-huit pieds (538 pi).

4. Un autre terrain connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc, division d'enregistrement du comté de Verchères, comme formant partie du lot numéro trente-huit (ptie no 38), en la première concession dudit cadastre. Borné, ce terrain, vers l'ouest par le lot numéro cent quarante-deux (no 142) en la deuxième concession du même cadastre décrit au paragraphe 1 ci-dessus, et mesurant, dans cette limite, environ cinq cent quatre-vingts pieds (580 pi), vers le sud par la partie du lot numéro trente-sept (ptie no 37) décrite au paragraphe 3 ci-dessus, et mesurant, dans cette limite, environ cinq mille cent soixante-dix pieds (5 170 pi), vers le nord partie par le lot numéro trente-neuf (ptie no 39) des concession et cadastre susdits et partie par une partie dudit lot numéro trente-huit (ptie no 38), étant la propriété de monsieur Conrad Handfield ou représentants, et mesurant dans ces limites environ cinq mille sept cent soixante-cinq pieds (5 765 pi) et deux cent dix pieds (210 pi) et enfin, vers l'est partie par les subdivisions numéro un, trois, cinq, sept et neuf du lot originaire numéro trente-huit (pties nos 38-1, 38-3, 38-5, 38-7 et 38-9) des mêmes concession et cadastre et partie par la partie du lot numéro trente-huit (ptie no 38), étant la propriété de monsieur Conrad Handfield ou représentants, et mesurant, dans ces limites, environ quatre cent quatre-vingt-trois pieds (483 pi) et cent pieds (100 pi).

Toutes les subdivisions numéros quatre, six, huit et dix du lot originaire numéro trente-huit (nos 38-4, 38-6, 38-8 et 38-10) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc, division d'enregistrement du comté de Verchères, dans la première concession dudit cadastre.

Le tout avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machineries, outillages, équipements, ameublements, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination.

Sujet, ledit immeuble, à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes y attachées et plus spécialement sujet à une servitude en faveur de Southern Canada Power, suivant acte dûment enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, le 28 juin 1958, sous le no 64902. »

La mise à prix est fixée à la somme de 131 427,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour ledit immeuble être vendu en justice, au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, local 92 à Sainte-Julie, le MERCREDI TRENTIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif,  
GUY CHAMPAGNE

La shérif adjointe,  
LISE DELISLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 9 août 1991

74791

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 29 août 1991

74847

### Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec — District de Longueuil  
Nos 505-02-000499-917  
750-18-000020-919

**M**ATÉRIAUX B.R.S. INC., corporation provinciale ayant son siège social au 1250-A, rue Volta, Boucherville, district de Longueuil, J4B 6G6, partie demanderesse, contre LISE ROY, domiciliée au 190, chemin des Patriotes, Saint-Mathias, district de Saint-Hyacinthe, JOL 2G0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouville, mis en cause.

Évaluation municipale: 74,800 \$

#### Désignation

« Un immeuble situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Mathias, ayant front sur le chemin des Patriotes, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quinze (95-P.14) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathias, division d'enregistrement de Rouville.

Lequel est borné comme suit: au nord par le lot 77-1, à l'est par une partie du lot 95 dudit cadastre, au sud par le lot 95-12, à l'ouest par une partie du lot 95-14 laquelle fut prise pour l'élargissement du chemin public.

Mesurant quatre-vingt-un pieds et quarante-deux centièmes de pied (81,42 pi) dans sa ligne nord, quatre-vingt-neuf pieds et quarante-sept centièmes de pied (89,47 pi) (cadastre 90') dans sa ligne est, quatre-vingt-six pieds et quarante-cinq centièmes de pied (86,45 pi) dans sa ligne sud, quatre-vingt-dix pieds et cinquante et un centièmes de pied (90,51 pi) dans sa ligne ouest, contenant une superficie de sept mil sept cents quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (7799 pi).

Avec bâtisses dessus construites portant les numéros d'immeubles 190 et 192, chemin des Patriotes à Saint-Mathias, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à la somme de 18 326 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville, le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

### Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec — District de Montréal  
No 500-02-026677-901

**A**CIER J.R. INC., 3390, des Perron, Auteuil, Laval, province de Québec, H7L 1K5, partie demanderesse, contre 2426-3105 QUÉBEC INC., 367, de la Briqueade, Blainville, province de Québec, J7C 2C7, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, local 4.3, Saint-Jérôme, province de Québec, J7Y 3R8, mis en cause.

Un emplacement situé à Blainville, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent vingt-huit (528-40) au cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne; avec une bâtisse ci-dessus érigée portant le numéro d'immeuble 367, de la Briqueade à Blainville, circonstances et dépendances. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 51 150,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 19 août 1991

74788

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-015718-909

**B**ANQUE DE MONTRÉAL, banque à charte fédérale légalement constituée, ayant un bureau au 105, rue Saint-Jacques, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES RIVARD, domicilié et résidant au 104, rue

Lafrance, à Saint-Basile-le-Grand, district de Montréal, et JOHANNE GRAVEL, domiciliée et résidant au 54, rue Boyer à Saint-Constant, district de Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro vingt-deux, rang VIII (ptie 22, rg VIII) et une partie du lot originaire numéro vingt-deux, rang IX (ptie 22, rg IX) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marguerite, division d'enregistrement de Terrebonne, canton de Wexford; lesdites parties de lots étant plus amplement décrites comme suit:

a) une partie du lot originaire numéro vingt-deux, rang VIII (ptie 22, rg VIII), de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, l'est, le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 22, rang VIII, vers l'ouest par la rue du Guerrier (partie du lot 22, rg VIII), vers le nord-ouest par une partie du lot 22, rang IX; mesurant neuf mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (9,99 m) et quarante-neuf mètres et neuf centièmes (49,09 m) dans une ligne brisée nord-est, cinq mètres et cinq centièmes (5,05 m) dans une ligne est, trente-huit mètres et dix centièmes (38,10 m) dans une ligne sud-ouest, quarante-deux mètres et soixante-dix-neuf centièmes (42,79 m) dans une ligne sud-est, six mètres et dix centièmes (6,10 m) dans une ligne sud-ouest, trente-deux mètres et deux centièmes (32,02 m) dans une ligne sud-est, sept mètres et soixante et onze centièmes (7,71 m) dans une ligne courbe sud de trois mètres et cinq centièmes (3,05 m) de rayon, cinquante-six mètres et dix-huit centièmes (56,18 m) dans une ligne sud-ouest, quarante-trois mètres et quatre-vingt-trois centièmes (43,83 m) dans une ligne nord-ouest; contenant en superficie deux mille quatre cent soixante et onze mètres carrés et quatre-vingt-quatorze centièmes (2 471,94 m<sup>2</sup>). Le coin extrême ouest est situé à quarante-quatre mètres et quarante-neuf centièmes (44,49 m) au nord-est du coin extrême nord du lot 22-2 dans le rang VIII; cette mesure étant prise le long de la ligne séparant les rangs VIII et IX;

b) une partie du lot originaire numéro vingt-deux, rang IX (ptie 22, rg IX); de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 22, rang IX, vers le sud-est par une partie du lot 22, rang VIII, vers le sud-ouest par la rue du Guerrier (ptie du lot 22, rg IX), vers le nord-ouest par le chemin Guénette (sans désignation cadastrale); mesurant douze mètres et soixante-sept centièmes (12,67 m) dans une ligne nord-est, quarante-trois mètres et quatre-vingt-trois centièmes (43,83 m) dans une ligne sud-est, quatorze mètres et dix-sept centièmes (14,17 m) dans une ligne sud-ouest, vingt-six mètres et quatre-vingt-six centièmes (26,86 m) et sept mètres et trente-huit centièmes (7,38 m) dans une ligne brisée nord-ouest; contenant en superficie cinq cent huit mètres carrés et trente et un centièmes (508,31 m<sup>2</sup>). Le coin extrême sud est situé à une distance de quarante-quatre mètres et quarante-neuf centièmes (44,49 m) au nord-est du coin extrême nord du lot 22-2, rang VIII, cette mesure étant prise le long de la ligne séparant les rangs VIII et IX.

Avec maison et toutes autres bâtisses y dessus construites et portant le numéro 169, chemin Guénette, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 17 800,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 29 août 1991

74811

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-000510-911

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre MAILLOUX, DAOUST, JEANSON CONSULTANTS EN MARKETING LTÉE, 2750-7409 QUÉBEC INC., et ANDRÉ MAILLOUX, 423, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, province de Québec, J7Y 3R8, mis en cause.

Un certain emplacement de figure irrégulière, situé dans la ville de Sainte-Adèle, province de Québec, connu et désigné comme étant composé des immeubles suivants, savoir:

i. Le lot numéro huit de la subdivision du lot originaire numéro Un B, dans le Dixième Rang (1 B-8, rg X) du canton de Morin, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie quatorze mille sept cent vingt-sept pieds carrés (14 727,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises (m.a.) et plus ou moins; et

ii. Le lot numéro huit de la subdivision du lot originaire numéro deux A, dans le Dixième Rang (2 A-8, rg X) du canton de Morin, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; 700-05-000510-911 contenant en superficie vingt mille sept cent soixante-treize pieds carrés (20 773,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises (m.a.) et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses et dépendances y érigées et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 885, chemin du Mont-Alouette, ville de Sainte-Adèle, QC.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve d'aucune sorte, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles, et notamment:

a) Sujet à une servitude de conduite d'eau créée aux termes d'un acte reçu devant David G. Gibb, notaire, le 9 janvier 1960 (minute no 3067) et enregistré à Terrebonne, sous le numéro 243072.

b) Sujet à une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada créée aux termes d'un acte reçu devant David G. Gibb, notaire, le 25 janvier 1960 (minute no 3080) et enregistré à Terrebonne, sous le numéro 243288; et,

Tel que le tout se trouve montré sur un plan (no 13789/daté du 23 juin 1977) accompagnant un certificat de localisation préparés par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, le 28 juin 1977.

La mise à prix est fixée à 44 200,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 28 août 1991

74784

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-000531-911

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation résultant de la fusion et continuant, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. 13.1, a. 100), avec siège social au 600, rue de la Gauchetière Ouest, ville et district judiciaire de Montréal, partie demanderesse, contre **ANDRÉ ST-GERMAIN**, homme d'affaires, résidant et domicilié au 3144, rue Robert à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, district de Terrebonne, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, district de Terrebonne, mis en cause.

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu et désigné comme étant les lots numéros trois cent quatre-vingt-dix-neuf et quatre cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152-399 et 400), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes; avec une bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 3144, rue Robert à

Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Tel que le tout se trouve présentement et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

La mise à prix est fixée à 47 490,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 20 août 1991

74785

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec, chambre civile — District de Montréal  
No 500-02-027676-894

**GESTION MATTEO PERROTTA INC.**, et **GESTION ANGELO PERROTTA INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 8510, rue Rosario-Bayeur à Rivière-des-Prairies, province de Québec, partie demanderesse, contre **LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER MIREX INC.**, a/s de son administrateur et officier, **PIERRE TURMEL**, résidant au 8755, Pierre-de-Coubertin, Montréal, province de Québec, partie défenderesse.

Les lots 27A-8, rang 2 et 27A-19, rang 2, du cadastre officiel de Morin, de la division d'enregistrement d'Argenteuil.

La mise à prix est fixée à 9 631,25 \$, pour le lot 27A-8, rang 2, et à 7 259,38 \$, pour le lot 27A-19, rang 2, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à compter de ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 20 août 1991

74786

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-011375-902

**L**A BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation bancaire dûment constituée, ayant son siège social au 1, place Ville-Marie à Montréal, district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ALFRED SEILER, homme d'affaires, résidant et domicilié au 1700, rue Dumas, ville Laval, district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, district de Terrebonne, province de Québec, mis en cause.

« 1. Un emplacement situé à Montfort, canton de Wentworth, dans le comté d'Argenteuil, et composé des subdivisions numéros cinq cent quatre-vingt-neuf, cinq cent quatre-vingt-dix, cinq cent quatre-vingt-onze, cinq cent quatre-vingt-douze et cinq cent quatre-vingt-treize du lot originaire numéro huit (8-589, 8-590, 8-591, 8-592 et 8-593), aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Wentworth, rang numéro onze (rg 11).

2. Un emplacement situé à Montfort, canton de Wentworth, dans le comté d'Argenteuil, et composé des subdivisions quatre-vingt-dix-neuf et cent du lot originaire numéro sept (7-99 et 7-100), aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Wentworth, rang numéro Onze (rg 11).

Ainsi que le tout subsiste présentement, sans exception ni réserve, et sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y rattachant. »

La mise à prix est fixée à 573,75 \$ pour l'emplacement no 1 et à 663,00 \$ pour l'emplacement no 2, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à compter de QUATORZE heures QUINZE.

*Le shérif adjoint,*

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 28 août 1991

74787

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-001253-909

**L'**OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le financement agricole, ayant son siège

social au 1020, route de l'Église dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire St-Antoine des Laurentides, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 663, boulevard Saint-Antoine, Saint-Antoine-des-Laurentides, partie demanderesse, contre MADAME NANCY BOIVIN, professeur d'équitation, résidant et domiciliée au 2830, route 158, Sainte-Sophie, comté et district de Terrebonne, JOR 1S0, et MONSIEUR GILLES BOIVIN, professeur d'équitation, résidant et domicilié au 2830, route 158, Sainte-Sophie, comté et district de Terrebonne, JOR 1S0, et MADAME HUGUETTE GAGNON, contrôleur, résidant et domiciliée au 2830, route 158, Sainte-Sophie, comté et district de Terrebonne, JOR 1S0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Sophie et composé des lots de terre suivants, savoir:

1. Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (ptie lot no 87), aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Sophie, division d'enregistrement de Terrebonne, située sur le côté nord-ouest de la route actuelle numéro 158. Mesurant six cent douze pieds (612,0 pi) de largeur en front, le long de ladite route 158 sur toute la profondeur comprise entre ladite route 158 et la rivière Jourdain. Bornée en front, vers le sud-est, par la route actuelle numéro 158; en arrière, vers le nord-ouest, par la rivière Jourdain; d'un côté, vers le nord-ouest, par le lot no 86 dudit cadastre; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot no 88 dudit cadastre. Moins et à distraire dudit immeuble le lot un de la subdivision du lot originaire quatre-vingt-sept (87-1) et les parties du même lot ayant été vendues par René Guénette à Pierre Bleau, par acte enregistré sous le numéro 230688; à Alexandre Bleau par acte enregistré sous le numéro 232044; à Joseph Bosi par acte enregistré sous le numéro 271343 et à Alexandre Bleau par acte enregistré sous le numéro 271356 et dont désignation desdits actes suivent:

a) à Pierre Bleau, enregistrement 230688:

Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (ptie lot no 87) du susdit cadastre, mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85,0 pi) au nord-ouest, cent pieds (100,0 pi) au nord-est, cent quinze pieds (115,0 pi) au sud-ouest et quatre-vingt-cinq pieds (85,0 pi) au sud-est. Bornée au nord-ouest par le lot no 87, au nord-est par la ligne des divisions des lots nos 86 et 87, au sud-ouest par le lot no 87 et au sud-est par la route 158;

b) à Alexandre Bleau, enregistrement no 232044:

Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (ptie lot no 87) du susdit cadastre, mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85,0 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, cent dix-huit pieds (118,0 pi) dans sa ligne nord-est, cent trente-huit pieds (138,0 pi) dans sa ligne sud-ouest. Bornée au nord-ouest et au sud-ouest par le lot no 87, au nord-est également par une partie dudit lot no 87, par l'enregistrement no 230688 et au sud-est par la route 158.

c) à Joseph Bosi, enregistrement no 271343:

Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (ptie lot no 87), aux plan et livre de renvoi officiels susdit, mesurant soixante-dix pieds (70,0 pi) sur le chemin public, soixante-dix pieds

(70,0 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent trente-huit pieds (138,0 pi) dans sa ligne nord-est, cent quarante-cinq pieds (145,0 pi) dans sa ligne sud-ouest. Bornée au nord-ouest et au sud-ouest par le lot no 87, au nord-est également par une partie dudit lot 87 par l'enregistrement no 232044 et au sud-est par le chemin public (route 158);

d) à Alexandre Bleau, enregistrement 271356:

Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (ptie lot no 87) du susdit cadastre, mesurant soixante-cinq pieds (65,0 pi) en front, sur le chemin public, cinquante-quatre pieds (54,0 pi) en arrière, au nord-ouest et bornée de ce côté par une partie du lot no 87, cent quarante-cinq pieds (145,0 pi) de profondeur au nord-est et bornée de ce côté par une partie du lot no 87, appartenant à Joseph Bosi, et cent soixante pieds (160,0 pi) au sud-ouest et bornée de ce côté par une partie du lot no 87.

2. Le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (lot no 87-1), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la paroisse de Sainte-Sophie, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 2830, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 36 000,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 19 août 1991

74783

### Trois-Rivières

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
No 500-05-000376-911  
S. 400-18-000019-913

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CANADA)**, banque à charte, ayant son siège social au 1155, University, bureau 1100 à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LOUIS PINARD PHASE II, société en commandite dûment constituée, ayant son bureau au 1001, rue Lenoir, bureau 500 à Montréal, district de Montréal, et PLACE LOUIS PINARD, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, société en commandite dûment constituée, ayant son bureau

principal au 1346, rue Ontario, ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, ville et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Louis-Pinard en la ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant le lot numéro mille sept cent soixante-quatorze (1774), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Trois-Rivières. Avant la rénovation cadastrale, ledit immeuble était connu et désigné comme étant composé des lots suivants: un immeuble ayant front sur la rue Louis-Pinard en la ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) Le lot numéro cent quarante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix (170-145), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Trois-Rivières;

b) lot numéro deux cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante et onze (171-216) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec toutes les bâtisses y érigées portant les numéros d'immeuble 3920 à 4030, rue Louis-Pinard. »

La mise à prix a été fixée à trois cent quatre-vingt-dix mille cent trente-sept dollars et cinquante cents (390 137,50 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, le MARDI QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DIX heures.

*La shérif adjointe,*  
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 3 septembre 1991

74833

## Ventes pour taxes, avis de publication

### Ville de Saint-Hubert

Conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le soussigné donne avis qu'il a publié l'avis de vente pour taxes du 28 septembre 1991 dans le journal « L'Hubertin », éditions des 27 août et 10 septembre 1991.

74776

*Le greffier,*  
BERNARD HOULE, O.M.A.

## Erratum

### 2844-9593 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifi-

cation, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 08 17, à la page 3182, du numéro 33, relativement à « 2844-9593 QUÉBEC INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1990 10 12.

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2844-9593

3004

**HABITATIONS THERMOS + INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 08 17, à la page 3185, du numéro 33, relativement à « HABITATIONS THERMOS + INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1990 09 18.

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2840-3673

3004

---

**Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les**


---

**Changement de siège social (Article 5)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations, il a approuvé les règlements de changement de siège social suivants:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1300-9089 ASSOCIATION DU CAMIONNAGE DU QUÉBEC INC.	4855, rue Boyer, bureau 150, Montréal	1950 12 29

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

3000

**AVIS**

**PAGE BLANCHE**

**NON NUMÉROTÉE**

**MAIS INCLUSE**

**DANS LA PAGINATION**

# RECUEIL DES POLITIQUES DE GESTION

(9 volumes)

et

# RÉPERTOIRE DES POLITIQUES ADMINISTRATIVES

(2 volumes)

Des outils de travail — pratiques, utiles, essentiels —  
Près de 5 000 pages. Environ quatre mises à jour par année

Préparés par le Conseil du Trésor, le *Recueil des politiques de gestion* et le *Répertoire des politiques administratives* regroupent toutes les directives et politiques gouvernementales québécoises. Ils facilitent le travail d'administration dans les secteurs public, para-public et privé. Ils s'adressent aussi aux fournisseurs du gouvernement.

#### Abonnement aux mises à jour

L'abonnement aux mises à jour fonctionne selon le système de commande permanente. Chaque abonné reçoit automatiquement les mises à jour au fur et à mesure qu'elles paraissent. Elles sont accompagnées de la facture correspondante.

#### Tarification

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 1991 au 1<sup>er</sup> septembre 1992 : 3\$, plus 0,05\$ par page, pour chaque mise à jour.

#### Prix de groupement d'achats (25 abonnements ou plus)

Un escompte de 15% sur le prix d'abonnement régulier sera accordé pour les commandes expédiées et facturées à une même adresse.

#### Vente et information

Recueils et répertoires  
(418) 643-5150  
(Sans frais) 1 800 463-2100  
Télécopieur : (418) 643-6177

Abonnements  
(514) 948-1222  
(Sans frais) 1 800 465-9266  
Télécopieur : (514) 278-3030

Québec 



Port de retour garanti  
Gazette officielle du Québec  
1279, boulevard Charest ouest  
Québec  
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

---

